ENTENTE DE LUTTE INTERDEPARTEMENTALE CONTRE LES ZOONOSES

Le Conseil d'Administration de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses s'est réuni au Conseil Départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise le 26 octobre 2017 sous la présidence de monsieur Franck DAVID, Président de l'Entente.

Etaient présents à cette assemblée :

A. Les Conseillers Départementaux suivants :

AIN
Monsieur Guy BILLOUDET

MEURTHE-ET-MOSELLE
Madame Corinne MARCHAL-TARNUS

NORD
Monsieur Jacques HOUSSIN

ORNE
Monsieur Claude DUVAL
Monsieur Jean-Pierre FERET
Monsieur Thierry CLEREMBAUX

SOMME
Monsieur Marc DEWAELE

TERRITOIRE-DE-BELFORT
Monsieur Patrick FERRAIN

VAL D'OISE
Madame Agnès RAFAITIN

JURA
Monsieur Franck DAVID

NIEVRE
Monsieur Jean-François DUBOIS

OISE
Monsieur Gérard DECORDE
Monsieur Jean-Paul LETOURNEUR

HAUTE-SAVOIE
Monsieur Joël BAUD-GRASSET

YONNE
Monsieur Yves VECTEN

ESSONNE
Madame Brigitte VERMILLET

B. Messieurs les représentants des administrations suivantes :

Monsieur Sébastien REMY, Chef du Bureau d'appui à la surveillance de la chaine alimentaire, DGAL
Monsieur Franck BOUÉ, Directeur-adjoint de l'ANSES Nancy
Monsieur Jean-Yves CHOLLET, Chef de l'unité sanitaire de la faune, ONCFS

C. Messieurs les représentants des Laboratoires Vétérinaires Départementaux

Monsieur Karim DAOUD, Directeur, LRSFS Ile-de-France

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

D. Les invités suivants

Monsieur Xavier JACQUEMONT, Chef de mission agriculture, pêche, CD 62
Madame Christine POUILLARD, Direction de l'Environnement, CD 78
Monsieur Thierry HERDEWYN, Chef du service Environnement, CD 92
Monsieur Sébastien GIRARD, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable, CD 95
Monsieur Éric DUMARQUEZ, technicien, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France
Monsieur Jean-François COSSON, Directeur de recherche, UMR BIPAR, INRA
Madame Jenny KNAPP, ingénieur hospitalier, CNR Échinococcoses, CHU Besançon
Monsieur Yann LANDOT, Avocat à la Cour, Paris
Monsieur Arnaud BARTHÉLÉMY, Avocat à la Cour, Paris
Madame Marine FAÏSSE

E. Le personnel de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses

Monsieur Benoît COMBES, Directeur
Monsieur Vincent RATON, Ingénieur des travaux
Monsieur Matthieu BASTIEN, Chargé de mission
Madame Stéphanie FAVIER, Technicienne

Étaient excusés :

A. Les Présidents des Conseils Départementaux suivants :

AIN, AISNE, ALLIER, ARDENNES, AUBE, CANTAL, DOUBS, EURE, ILLE-ET-VILAINE, ISERE, LOIRET, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, NIEVRE, NORD, OISE, ORNE, BAS-RHIN, SAVOIE, SOMME, VOSGES, YONNE, TERRITOIRE-DE-BELFORT.

B. Les Conseillers Départementaux suivants :

AIN
Madame Clotilde FOURNIER

ALLIER
Monsieur Christian CHITO
Monsieur Jean LAURENT
Monsieur Bernard COULON

ARDENNES
Monsieur Jean-François LECLET
Madame Élisabeth BONILLO-DERAM
Monsieur Thierry MALJEAN

CALVADOS
Monsieur Hubert COURSEAUX
Monsieur Marc BOURBON
Monsieur Xavier CHARLES

CHER
Monsieur Jean-Claude MORIN
Madame Marie-Pierre RICHER

ILLE-ET-VILAINE
Madame Sandrine ROL

LOIRE
Madame Chantal BROSSE
Madame Marie-Michelle VIALLETON
Madame Corinne BESSON-FAYOLLE
Madame Colette FERRAND

MARNE
Monsieur Éric KARIGER
Monsieur Philippe SALMON

AISNE
Monsieur Fawaz KARIMET
Monsieur Pascal TORDEUX
Madame Annie TUJEK

HAUTES-ALPES
Monsieur Jean CONREAUX
Monsieur Gérard FROMM

AUBE
Madame Joëlle PESME
Monsieur Gérard ANCELIN
Monsieur Bernard de LA HAMAYDE

CANTAL
Madame Marie-Hélène ROQUETTE

DOUBS
Monsieur Thierry MAIRE DU POSET

ISÈRE
Monsieur Robert DURANTON
Monsieur Fabien MULIK

LOIRET
Monsieur Christian BOURILLON
Monsieur Michel GUERIN
Madame Marie-Laure BAUDOIN

MEURTHE-ET-MOSELLE
Madame Audrey NORMAND

MEUSE
Madame Danielle COMBE
Monsieur Pierre BURGAIN

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

MOSELLE
Monsieur David SUCK
Monsieur Denis JACQUAT
Monsieur Luc CORRADI
Monsieur Patrick REICHHELD

NORD
Monsieur Patrick VALOIS
Monsieur Paul CHRISTOPHE

BAS-RHIN
Monsieur Marcel BAUER
Madame Christiane WOLFHUGEL

HAUTE-SAVOIE
Madame Agnès GAY
Monsieur Jean-Paul AMOUDRY

ESSONNE
Monsieur Guy CROSNIER
Madame Françoise MARHUENDA

VAL D'OISE
Monsieur Arnaud BAZIN

NIÈVRE
Madame Jocelyne GUERIN

OISE
Madame Anne FUMERY

PAS-DE-CALAIS
Monsieur Jean-Marie LUBRET
Madame Odette DURIEZ
Madame Emmanuelle LEVEUGLE
Monsieur Claude ALAN

SAVOIE
Monsieur Lionel MITHIEUX
Monsieur Gilbert GUIGUE

VOSGES
Monsieur Benoit JOURDAIN
Madame Raphaëla CANTERI

SEINE-SAINT-DENIS
Monsieur Frédéric MOLOSSI
Madame Frédérique DENIS
Monsieur Belaïde BEDREDDINE

C. Mesdames et Messieurs les représentants des Laboratoires Vétérinaires Départementaux :

Monsieur Daniel BAROUX, LVD 01
Monsieur Olivier GIBOUT, LVD 10
Monsieur Johnny POIRIER, TERANA Cantal
Madame Natacha WORONOFF-REHN, LVD 25
Madame Françoise POZET, LVD 39
Madame Isabelle MARIEN, LVD 62
Madame Norchen CHENOUFI, LVD 67
Madame Sophie DARDALHON, LVD 80

D. Mesdames et Messieurs les représentants des Directions Départementales de la Protection des Populations

Madame Danielle LUTZ, DDPP 38
Monsieur Éric KEROURIO, DDPP 39
Madame Nathalie GUERSON, DDPP 42
Monsieur Rémi GUERRIN, DDPP 90

E. Les invités suivants :

Monsieur Alain VASSELLE, Président d'Honneur de l'ELIZ
Monsieur Bernard LAURENT, Président d'Honneur de l'ELIZ
Madame Solange OSETE, Payeur Départementale de Meurthe-et-Moselle
Monsieur Jean-Baptiste PERRIN, DGAL
Madame Éva FAURE, Fédération Nationale des Chasseurs
Monsieur Philippe VUILLAUME, Directeur, FDC 55

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

ENTENTE DE LUTTE INTERDEPARTEMENTALE CONTRE LES ZOONOSES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2017 À CERGY-PONTOISE.

Monsieur DAVID : mesdames et messieurs, bonjour à tous et bienvenue, merci de votre présence ce matin pour ce conseil d'administration des plus importants pour notre Entente, sans plus tarder je vais laisser la parole à madame RAFAITIN pour nous accueillir.

Madame RAFAITIN : merci monsieur le président, bonjour à toutes et à tous, je vous remercie d'être présent ici en Val d'Oise et je vous souhaite la bienvenue. C'est un très grand honneur de vous accueillir et de représenter la présidence du Département aujourd'hui, comme vous le savez le président Arnaud BAZIN a été élu sénateur du Val d'Oise, qui en comporte cinq, il a été élu au mois de septembre donc de par le cumul des mandats est devenu conseiller départemental et nous avons élu la semaine dernière Marie-Christine CAVECCHI, une femme à la tête du Département et nous sommes très fiers que le Département soit représenté par une femme. Chez nous l'assemblée départementale est composée de 42 élus qui représentent 21 cantons, des cantons d'environ 57 000 personnes, la présidente est accompagnée dans sa mission de 12 vice-présidents en respectant la parité.
Je me présente, je suis Agnès RAFAITIN et je suis conseillère départementale du canton de Fosses, qui est le 3ème plus grand canton du Val d'Oise, il représente 24 communes, il se situe à l'est du département sur un territoire qui fait à peu près 160 km^2. Mon canton pour vous le décrire est dense au sud, très urbanisé et très rural au nord donc je suis confrontée à la problématique de tout le territoire. Je suis en charge au département de l'aide aux communes, ce n'est pas une compétence obligatoire du département mais le Val d'Oise y consacre 25 millions d'euros pour accompagner les communes dans leurs projets d'investissement pour la création de crèches, d'écoles, de voiries pour adapter la sécurité. Nous sommes un point d'entrée important parce que pour trouver des financements au niveau de la région aussi nous accompagnons les communes. Et nous venons de créer en ligne une plateforme destinée aux communes rurales qui s'appelle l'ingénierie territoriale. Elle permet aux communes de moins de 5 000 habitants de pouvoir se connecter et de trouver tous les renseignements nécessaires pour leur démarche vis-à-vis des PLU, des structures.
Je suis par ailleurs maire adjointe en charge des finances sur une commune de 9 600 habitants, Ézanville, et je gère 16 millions de budget, voilà en ce qui me concerne.
Le budget du département est un budget qui s'élève à 1,2 milliards d'euros et donc vous avez pratiquement 47% de ce budget est affecté à l'action sociale qui représente le RSA, l'accompagnement des personnes âgées et le handicap.. L'aménagement du territoire avec les routes représente 97 millions d'euros, , , près de 4 millions d'euros sont consacrés au budget environnement, à cette occasion je remercie monsieur Sébastien GIRARD d'être parmi nous. Je vais également remercier les services du département ainsi que le cabinet de la présidente sans quoi cette réunion n'aurait pas pu se faire, toute l'organisation, et je remercie aussi tous les membres de votre assemblée pour l'organisation toujours parfaite et votre accueil comme d'habitude.
Nous allons vous diffuser un petit film d'environ 5 minutes qui vous présentera quelques facettes de notre département.
Diffusion du film
Pour illustrer ce film je vais vous donner encore quelques chiffres, le Val d'Oise fait partie des 8 départements de la région parisienne comme on l'appelle, la région Paris-Île-de-France. Ce département a été créé en 1964 par le démembrement du département de Seine-et-Oise à l'époque, en créant au nord le Val d'Oise et au sud le département des Yvelines. Le Val d'Oise est composé de 185 communes qui regroupent 1,2 millions d'habitants sur un territoire de 1 245 km^2, vous avez donc la carte qui s'affiche de la région Ile-de-France avec le Val d'Oise en vert. C'est le 15ème département le plus peuplé de France, sur les 185 communes vous avez 131 communes qui ont moins de 5 000 habitants, la plus petite commune a 24 habitants et la plus grande en a plus de 108 000, c'est Argenteuil sur les berges de la Seine, et vous avez une trentaine de villes de 10 000 habitants.
C'est un territoire contrasté, c'est une mini France à lui tout seul, les caractéristiques principales c'est que 50% du territoire est occupé par l'agriculture et 20% par les forêts. C'est un département très vert et il regroupe également deux

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

PNR, celui du Vexin à l'ouest avec la partie très rurale et le PNR en commun avec le département de l'Oise, le PNR Oise-Pays de France au nord. Comme vous avez pu le voir c'est un département très vert aux portes de Paris avec des paysages ruraux et urbains qui sont encore très diversifiés et nous faisons quand même l'objet de transformations profondes ces dernières années.
Le département accueille un aéroport international, celui de Roissy-Charles de Gaulle dans l'est du département qui génère 21 milliards d'euros d'activité économique. Nous avons un pôle d'enseignement supérieur à un niveau régional avec une université, nous avons une grande école de commerce, l'ESSEC que vous avez vu dans le film et six écoles d'ingénieur, ceci regroupe à peu près 27 000 étudiants supérieurs. 36% des Val d'Oisiens ont moins de 26 ans, c'est un département assez jeune.
Comme vous pourrez le constater cet après-midi avec ceux qui resteront parmi nous pour le repas, nous avons un patrimoine culturel assez riche avec l'impressionnisme qui est à Auvers-sur-Oise, à Vétheuil, à Argenteuil et à Pontoise puisque tous les grands peintres comme Monet, Van Gogh, Pissarro, se sont installés en Val d'Oise pour peindre des tableaux mondialement connus.
Je vais vous faire maintenant un bref exposé de l'histoire du Val d'Oise avec l'ELIZ puisque tout a commencé avec le désir d'éradiquer la rage qui était aux portes de notre département. Et depuis 2002 le Val d'Oise a été fidèle à cet organisme et nous avons participé aux études spécifiques de son territoire et notamment à deux reprises pour l'échinococcose alvéolaire. Le Val d'Oise a prévu de confier une nouvelle mission à l'ELIZ avec 4 autres départements d'Ile-de-France, la Seine-et-Marne, les Yvelines, l'Essonne et les Hauts-de-Seine pour engager une lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre qui est apparu dans notre département notamment sur la commune de Sannois, pas loin d'Argenteuil, vers Paris. Comme vous le savez cet insecte en lien avec le réchauffement climatique a la possibilité de propager les virus du zika et du chikungunya. Dès fin 2017, les 5 départements mobiliseront les services de l'ELIZ sur cette nouvelle compétence qui relève obligatoirement des départements à partir du moment où ils seront colonisés par le moustique tigre de manière durable. L'État sait bien dans ce cas ressortir une loi qui date de 1964 pour justifier la mobilisation des Conseils Départementaux, il faut le souligner, suivi et contrôle via l'ARS.
C'est le Val d'Oise et notamment son ancien président, Arnaud BAZIN, qui a proposé au préfet de s'appuyer sur l'ELIZ pour exercer cette compétence et trouver des solutions qui soient moins onéreuses pour les départements, nous sommes d'accord. Je pense que nous aborderons ce sujet au cours de ce conseil d'administration.
Je tiens à vous remercier tous d'être là et je vous souhaite bienvenue en Val d'Oise, bienvenue parmi nous.

Monsieur DAVID : merci chère collègue, merci de cet accueil, merci au Conseil Départemental du Val d'Oise de nous accueillir aujourd'hui dans cette très belle salle, très confortable et très fonctionnelle. Merci à vous conseillers départementaux d'être présents aujourd'hui, ainsi que les départements représentés, 29 sur 39 départements adhérents à l'ELIZ, mais je veux en particulier remercier les représentants des services des départements nouvellement adhérents qui sont parmi nous ce matin, remercier les services de l'État représentés aussi aujourd'hui, remercier les docteurs KNAPP et COSSON qui nous feront des interventions dans la partie technique, et remercier le cabinet d'avocats LANDOT représenté par maître LANDOT et maître BARTHÉLÉMY, nous verrons dans la partie réglementaire combien ce point est important. Et enfin remercier le personnel de l'ELIZ pour cette année un peu compliquée à vivre, incertaine et on verra pourquoi, remercier son directeur, Matthieu, Vincent, Stéphanie, pour leur travail assidu et compétent.
Donc un conseil d'administration un peu spécial, très important pour l'avenir de notre Entente, on sait que le travail est sur la planche avec des zoonoses émergentes toujours très présentes telles l'échinococcose alvéolaire pour laquelle un travail de remise à niveau a été fait avec la nouvelle cartographie au bout de 10 ans qui nous montrera l'évolution de cette zoonose parasitaire dans la partie technique. Dans la partie réglementaire cette fois nous verrons l'évolution indispensable que doit prendre l'Entente vis-à-vis de la loi NOTRe qui nous a occupé dans un 1er temps pour savoir comment on pouvait mettre en application cette loi même si on ne l'admet pas, même si on ne l'apprécie pas, elle est là et elle est à appliquer jusqu'à ce qu'il y ait peut-être un jour une abrogation ! Mais pour l'instant on n'en est pas là et cette loi est à appliquer et selon les départements l'interprétation est différente, certains continuant de vouloir adhérer à l'ELIZ en disant on verra bien comment les services de légalité se comporteront et d'autres invoquant que la compétence générale des départements est à abroger et qu'il n'y avait plus possibilité réglementaire aux départements de continuer d'adhérer. C'est pourquoi nous avons demandé conseil auprès d'un cabinet de juriste et je pense qu'on a très bien fait de le faire parce que c'est quelque chose de très compliqué, vous avez tous vécu compétence par compétence l'interprétation de la loi NOTRe et son vécu au travers des instances départementales et je pense qu'il faut s'entourer de gens compétents pour faire cette analyse fine. Ce sera donc une partie importante de ce conseil d'administration où des propositions seront faites aux administrateurs de façon à voir comment on évolue dans ce domaine.
Et puis je vous parlais des zoonoses émergentes qui nous occupent beaucoup, à savoir la lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre et les zoonoses qu'il transporte, nous ferons un point rapide sur cette évolution et sur l'obligation dès lors que ces investigations nous sont confiées, d'une embauche pour permettre d'effectuer ce travail et également l'actualisation d'une piste de travail très importante, très attendue par nos élus mais aussi par nos concitoyens, à savoir les travaux d'investigation épidémiologique sur toutes les maladies transmises par les tiques et en particulier les borrélioses. Tous nos concitoyens sont alertés au problème de la maladie de Lyme donc c'est un travail très important qui nous sera confié l'année prochaine, c'est pourquoi ce conseil d'administration dans sa partie technique et dans sa partie réglementaire est extrêmement important ce jour.
Donc je voudrais remercier tout particulièrement notre hôte de ce matin, madame RAFAITIN, et lui offrir un cadeau de la part de l'ELIZ.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Madame RAFAITIN : merci ! Je vous remercie beaucoup et au fur et à mesure que j'ai assisté à tous les conseils d'administration, j'ai toujours été très bien accueilli et ce qui permet aussi de visiter la France et de rencontrer des bonnes personnes.

Monsieur COMBES : vous allez avoir une feuille d'émargement qui va passer et ensuite une feuille des votes avec les noms des départements que vous représentez, il n'y a pas de vote particulier aujourd'hui t si ce n'est celui de l'acceptation du compte-rendu du conseil d'administration de mars mais il est néanmoins nécessaire que vous signiez à chaque fois que vous voyez votre nom pour la représentation que vous avez vis-à-vis des autres départements.

Monsieur DAVID : nous commençons par la partie réglementaire qui va durer environ 1h avec les débats qui suivront, 1h de présentations pour la partie technique et ensuite vers 12h30, je remercie le département et le président BAZIN de nous avoir organisés ce déjeuner-croisière sur l'Oise, avec un grand plaisir nous assisterons, pour ceux qui le peuvent, à cette partie conviviale et touristique qui nous permettra de découvrir un peu plus ce beau département.
Pour commencer nous avons à approuver le compte-rendu du dernier conseil d'administration qui s'est déroulé à Nancy le 16 mars dernier et que vous avez eu les uns et les autres, je vous demande s'il y a des observations sur ce compte-rendu, je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2017 À NANCY EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Nous abordons maintenant une rapide présentation de la situation financière faite par notre directeur, monsieur COMBES.

Monsieur COMBES : merci monsieur le président, je vais essayer d'être le plus bref possible, vous avez dans votre chemise un document issu de notre logiciel de comptabilité, qui représente les dépenses effectuées jusqu'à maintenant et ce qu'il reste pour aller jusqu'à la fin de l'exercice. Globalement nous sommes très en dessus en termes de réserve de ce qui était prévu, c'est tout à fait explicable par le fait que pour le programme sur la cartographie de l'échinococcose alvéolaire à la ligne 6221 et 6223, nous avons reçu beaucoup de contributions des départements qui participent à ce programme mais les dépenses n'ont pas encore été toutes effectuées, tous les acteurs ne nous ont encore pas renvoyé leur facture pour l'ensemble de ce travail. Donc forcément nous allons avoir un bénéfice cette année mais qui sera dépensé dans l'année à venir pour la suite des analyses faites sur les renards prélevés pour ces opérations.
En termes de dépenses vous voyez que ce qui était budgété, total des charges à caractère général, il nous reste encore 58% qui seraient à dépenser, nous sommes donc encore très large pour cette fin d'exercice. En ce qui concerne les charges de personnels dans le chapitre suivant à la ligne total 012 nous sommes aux ¾ du total de la réalisation du budget, il nous reste encore 30% à dépenser sur les salaires, ils le seront, nous paierons tout le monde jusqu'à la fin de l'année sans souci.
Nous n'avons pas entamé les dépenses de fonctionnement, il y a une dépense dans les prestations de services ligne 622 rémunérations intermédiaires et honoraires, nous avons dépensé un peu plus que ce qui était budgété, ça correspond aux frais que nous avons engagés vis-à-vis du cabinet d'avocats qui nous a fait l'excellent travail de synthèse que vous allez découvrir dans un instant quand on va aborder ce sujet de la restructuration juridique de l'établissement. Ensuite les dépenses imprévues de fonctionnement sont le petit résidu qu'il nous reste, quand en début d'année nous n'avons pas reçu encore les cotisations annuelles, et qui n'a pas pour vocation à être dépensé particulièrement.
Les dotations aux amortissements se règlent sur la fin d'année en une seule ligne, et les charges diverses qui ne sont pas dépensées non plus pour l'instant. Si vous regardez sur la fin de cette page nous n'avons dépensé que la moitié de ce qui était budgété mais ça correspond vous allez le voir, à des recettes si on va sur la page suivante qui sont celles attendues, on a un petit souci avec deux départements qui ont décidé très tardivement de quitter l'Entente en lien avec la loi NOTRe et qui à ce titre refuse de payer la cotisation 2017, ce qui nous embarrasse un peu mais qui j'espère, va être réglé rapidement. Et nous avons pour l'instant un total réalisé de recettes de 308 000 € pour des dépenses réalisées de 248 000 €, donc en termes de finances vous voyez que nous sommes correctement positionnés pour assurer la fin de l'année. J'espère que suite à la présentation faite sur la restructuration juridique de l'Entente, elle sera adoptée par chacun de vous et transmise ensuite dans l'ensemble des départements. Les départements qui se posent des questions vont continuer à rester avec nous en 2018 c'est important, ça va être une année de phase intermédiaire et du coup nous arriverons à concevoir un programme financier qui soit gérable correctement. Voilà je n'irai pas plus moins dans ce détail, nous n'avons pas encore fait les investissements, on va acheter un véhicule pour en remplacer un dont le compteur s'est arrêté 303 000 km donc il est tout à fait envisageable de le remplacer sans que ce soit des dépenses fastueuses.
J'en ai terminé avec le budget, il n'y a pas de décisions modificatives à apporter à ce budget primitif cette fois-ci, je vous remercie. Si vous avez des questions sur ce budget n'hésitez pas à intervenir.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

ENTENTE LUTTE INTERDPT
Domaine de Pixérécourt
BAT G
54220 MALZEVILLE

Budget Principal de l'ELIZ 2017

Comparatif Budget / Réalisé
Détail par article

24/10/2017
11:25

Sélection : Sect. Sens Chap Article Opér. Serv. Fonc. Période
jusqu'au 24/10/2017

Article			Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
60622		Carburants	7 000,00 €	2 503,03 €	*35,8%*	4 496,97 €	*64,2%*
60628		Autres fournitures non stockées	2 000,00 €	1 675,04 €	*83,8%*	324,96 €	*16,2%*
60632		F. de petit équipement	2 000,00 €	502,49 €	*25,1%*	1 497,51 €	*74,9%*
60636		Vêtements de travail	2 400,00 €	1 245,14 €	*51,9%*	1 154,86 €	*48,1%*
6064		Fournitures administratives	2 500,00 €	496,57 €	*19,9%*	2 003,43 €	*80,1%*
613		Locations	3 100,00 €	0,00 €	*0,0%*	3 100,00 €	*100,0%*
61551		Entretien matériel roulant	2 500,00 €	2 333,74 €	*93,3%*	166,26 €	*6,7%*
616		Primes d'assurances	0,00 €	0,00 €	*0,0%*	0,00 €	*0,0%*
6161		Assurance multirisque	9 700,00 €	9 961,62 €	*102,7%*	-261,62 €	*-2,7%*
618		Divers	5 500,00 €	2 365,93 €	*43,0%*	3 134,07 €	*57,0%*
622		Rémun. interm. et honoraires	6 000,00 €	6 118,65 €	*102,0%*	-118,65 €	*-2,0%*
6221		PRESTATIONS PROGRAMME LEP	5 000,00 €	2 500,00 €	*50,0%*	2 500,00 €	*50,0%*
6223		PROGRAMME ECHINO CARTO 2	95 300,00 €	30 945,29 €	*32,5%*	64 354,71 €	*67,5%*
623		Pub. public°, rel° publiques	6 000,00 €	2 142,60 €	*35,7%*	3 857,40 €	*64,3%*
625		Déplac. miss°, récept°	20 000,00 €	7 557,79 €	*37,8%*	12 442,21 €	*62,2%*
626		Frais postaux et télécommunicat°	5 500,00 €	2 288,29 €	*41,6%*	3 211,71 €	*58,4%*
Total	**011**	Charges à caractère général	**174 500,00 €**	**72 636,18 €**	*41,6%*	**101 863,82 €**	*58,4%*
621		Personnel exter. au service	1 500,00 €	0,00 €	*0,0%*	1 500,00 €	*100,0%*
633		Imp. taxes, vers. ass. (autres)	3 700,00 €	2 167,97 €	*58,6%*	1 532,03 €	*41,4%*
6411		Personnel titulaire	32 000,00 €	22 909,44 €	*71,6%*	9 090,56 €	*28,4%*
6413		Personnel non titulaire	138 000,00 €	93 762,03 €	*67,9%*	44 237,97 €	*32,1%*
6450		Charges sécu et prévoyance	67 550,00 €	52 908,79 €	*78,3%*	14 641,21 €	*21,7%*
Total	**012**	Charges de personnel	**242 750,00 €**	**171 748,23 €**	*70,8%*	**71 001,77 €**	*29,2%*
022		Dépenses imprévues Fonct	30 000,00 €	0,00 €	*0,0%*	30 000,00 €	*100,0%*
Total	**022**	Dépenses imprévues Fonct	**30 000,00 €**	**0,00 €**	*0,0%*	**30 000,00 €**	*100,0%*
6811		Dotation aux amortissements	13 943,34 €	0,00 €	*0,0%*	13 943,34 €	*100,0%*
Total	**042**	Opérations d'ordre entre section	**13 943,34 €**	**0,00 €**	*0,0%*	**13 943,34 €**	*100,0%*
6531		Indemnités élus	8 000,00 €	3 877,49 €	*48,5%*	4 122,51 €	*51,5%*
6533		Cotisations retraite élus	400,00 €	131,06 €	*32,8%*	268,94 €	*67,2%*
658		Charges diverses gest° courante	2 000,00 €	0,00 €	*0,0%*	2 000,00 €	*100,0%*
Total	**65**	Autres charges gestion courante	**10 400,00 €**	**4 008,55 €**	*38,5%*	**6 391,45 €**	*61,5%*
6718		Autres charges exceptionne.	13 069,71 €	0,00 €	*0,0%*	13 069,71 €	*100,0%*
Total	**67**	Charges exceptionnelles	**13 069,71 €**	**0,00 €**	*0,0%*	**13 069,71 €**	*100,0%*
Total	**DEPENSES**		**484 663,05 €**	**248 392,96 €**	*51,3%*	**236 270,09 €**	*48,7%*

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Article		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
RECETTES						
002	Excédent antérieur reporté fonct	210 463,05 €	0,00 €	*0,0%*	210 463,05 €	*100,0%*
Total 002	Excédent antérieur reporté Fonc	**210 463,05 €**	**0,00 €**	*0,0%*	**210 463,05 €**	*100,0%*
74718	Autres	60 000,00 €	60 000,00 €	*100,0%*	0,00 €	*0,0%*
74781	Participations des départements	187 000,00 €	171 064,39 €	*91,5%*	15 935,61 €	*8,5%*
74881	PARTICIP. RISKOJ et ECHINO CAR	20 000,00 €	74 286,00 €	*371,4%*	-54 286,00 €	*-271,4%*
Total 74	Dotations et participations	**267 000,00 €**	**305 350,39 €**	*114,4%*	**-38 350,39 €**	*-14,4%*
758	Prod. divers de gest° courante	5 000,00 €	432,66 €	*8,7%*	4 567,34 €	*91,3%*
Total 75	Autres produits gestion courante	**5 000,00 €**	**432,66 €**	*8,7%*	**4 567,34 €**	*91,3%*
762	Prod.autres immos financières	2 200,00 €	2 261,70 €	*102,8%*	-61,70 €	*-2,8%*
Total 76	Produits financiers	**2 200,00 €**	**2 261,70 €**	*102,8%*	**-61,70 €**	*-2,8%*
Total RECETTES		**484 663,05 €**	**308 044,75 €**	*63,6%*	**176 618,30 €**	*36,4%*

Article		Budgétisé	Total réalisé	% Réalisé	Disponible	% Dispo.
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
2183	Matériel de bureau et info.	0,00 €	1 267,08 €	*0,0%*	-1 267,08 €	*0,0%*
2188	Autres immobilisat° corporelles	22 212,34 €	0,00 €	*0,0%*	22 212,34 €	*100,0%*
Total 21	Immobilisations corporelles	**22 212,34 €**	**1 267,08 €**	*5,7%*	**20 945,26 €**	*94,3%*
Total DEPENSES		**22 212,34 €**	**1 267,08 €**	*5,7%*	**20 945,26 €**	*94,3%*
RECETTES						
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	6 241,78 €	0,00 €	*0,0%*	6 241,78 €	*100,0%*
Total 001	Solde d'exécution d'inv. reporté	**6 241,78 €**	**0,00 €**	*0,0%*	**6 241,78 €**	*100,0%*
28181	Installat° générales aménagement	259,39 €	0,00 €	*0,0%*	259,39 €	*100,0%*
28182	Matériel de transport	4 060,00 €	0,00 €	*0,0%*	4 060,00 €	*100,0%*
28183	Matériel de bureau informatique	4 207,10 €	0,00 €	*0,0%*	4 207,10 €	*100,0%*
28188	Autres immos corporelles	5 416,85 €	0,00 €	*0,0%*	5 416,85 €	*100,0%*
Total 040	Opérations d'ordre entre section	**13 943,34 €**	**0,00 €**	*0,0%*	**13 943,34 €**	*100,0%*
10222	FCTVA	2 027,22 €	0,00 €	*0,0%*	2 027,22 €	*100,0%*
Total 10	Dotations Fonds divers Réserves	**2 027,22 €**	**0,00 €**	*0,0%*	**2 027,22 €**	*100,0%*
Total RECETTES		**22 212,34 €**	**0,00 €**	*0,0%*	**22 212,34 €**	*100,0%*

Monsieur DAVID : est-ce qu'il y a des questions concernant la présentation financière ?

Monsieur DECORDE : quels départements se sont retirés ?

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur COMBES : alors une velléité de l'Yonne mais nous avons un représentant actif ici qui va nous soutenir je l'espère, nous avons la Nièvre et le Territoire-de-Belfort. Mais le Territoire-de-Belfort qui devrait quand même rester, et nous a annoncé que la région était d'accord pour engager le suivi sanitaire donc c'est un bon compromis mais on espère qu'ils vont rester adhérent, on leur a envoyé une lettre dans ce sens, c'est quelque chose qui devrait se faire, c'était juste un problème de compatibilité avec la loi NOTRe là aussi donc il faut veiller à ce que le message qui va être passé aujourd'hui soit bien entendu à travers tous ces départements.

Monsieur VECTEN : je précise que pour nous 2017 c'est accepté, c'est maintenant pour 2018.

Monsieur DAVID : je pensais que on pourrait très rapidement faire un tour de table parce qu'on est loin de se connaitre très bien les uns les autres

TOUR DE TABLE OÙ CHACUN SE PRÉSENTE.

Monsieur FERRAIN : vous avez dit qu'on ne voulait plus cotiser, j'en ai parlé avec le président, c'est pour ça que je suis là aujourd'hui, effectivement on a été beaucoup touché par la loi NOTRe, entre autre le transport, et cette adhésion à ELIZ. Par contre il faudra me fournir des chiffres sur la progression ou la régression de renard, etc, enfin il faut que je redescende avec des chiffres. Merci.

Madame KNAPP : je peux fournir au Territoire-de-Belfort des cas humains.

Monsieur DAVID : bien, nous allons continuer cet ordre du jour avec la présentation de la modification des statuts à adopter en mars 2018, donc ce sera l'objet du prochain conseil d'administration, cette présentation est faite par maître LANDOT, avocat au barreau de Paris.

Monsieur LANDOT : (Le diaporama correspondant à cette présentation est placé à la fin de l'intervention de monsieur LANDOT). merci président. Donc vous avez la longue et indigeste note dans votre chemise, je vous rassure on ne va pas passer en revue les 31 pages de la note au risque sinon de vous séquestrer jusqu'à ce soir et je pense que vous m'en voudrez ! On va juste évoquer ensemble les éléments de synthèse. D'abord un petit rappel sur l'état des lieux, où on en est, même si vous le savez. Donc les départements ont perdu effectivement la clause de compétences générales, je ne vous apprends rien et je suis désolé de remuer une nouvelle fois le couteau dans la plaie mais c'est une réalité que du coup, comme dans bien d'autres domaines, nous sommes obligés d'essayer de voir au titre de quelles autres compétences nous pourrions nous raccrocher tout simplement pour justifier la continuité de l'action en restant sur la structuration actuelle.
Alors les départements ont bien toujours des compétences qui permettent d'intervenir sur certains aspects, compétences en matière d'action, de veille réglementaire au titre du Code Rural mais c'est très limitatif, c'est une veille qui est liée strictement à la compétence via les laboratoires d'analyses départementaux donc ce qui nous éloigne déjà un peu de la structuration actuelle, il y a des synergies mais on n'est pas sur le même montage. On a aussi un devoir d'alerte général qui a été mis en place par le code de la santé publique mais en réalité il vous met dans la boucle pour pouvoir remonter les difficultés rencontrées mais ne vous permet pas finalement d'intervenir véritablement sur la partie prévention, la prophylaxie, etc, or on est au cœur de certaines actions aujourd'hui au niveau d'ELIZ.
Autre compétence avec laquelle on pourrait travailler, il y a les espaces naturels sensibles qu'on essaie de tordre dans tous les sens pour justifier encore des adhésions dans différents syndicats, comme GEMAPI par exemple, mais en l'espèce on pourrait justifier éventuellement des interventions sur vos espaces naturels sensibles. Mais aujourd'hui ELIZ intervient sur l'ensemble du territoire de ses adhérents et pas uniquement sur les espaces naturels sensibles, donc là aussi on atteint une limite de compétence.
Alors il y a la lutte contre les moustiques introduit par la loi de 1964, là on est en plein dans des zoonoses effectivement qui découlent du moustique, excusez-moi en tant que juriste je peux avoir peut-être parfois des imprécisions techniques, pour le reste cette compétence-là ne nous permet d'intervenir que sur une partie du spectre des zoonoses en la matière. Et puis après on a le financement du service départemental des épizooties alors là c'est presque l'inverse on est sur un périmètre beaucoup plus large, c'est l'ensemble des épizooties, on n'est pas que sur ce qui est transmissible à l'homme, par contre on serait sur des actions de financement du service départemental pas véritablement du service d'action.
Donc vous avez tous les tableaux dans la note, quand on confronte les compétences de l'Entente et comment on pourrait les raccrocher au regard de la loi, on est très vite frustré, on est sur des compétences qui a chaque fois touchent un peu au domaine d'intervention d'ELIZ mais qui ne nous permettent pas de couvrir intégralement le spectre d'intervention, on a un réel problème de ce point de vue.
Ça pose finalement 2 questions majeures en la matière quand on est confronté à ça, ou 3 grandes tendances, à la limite faire de la résistance et dire on continue et on verra bien ce qu'il se passe, ça peut être une technique mais le jour où il y a un contentieux ou des choses dans le genre sur certaines actions on n'est plus couvert alors qu'aujourd'hui on peut être dans l'anticipation de comment faire évoluer tout ça, se retrouver le jour où il y a une catastrophe dans une situation où on doit en urgence essayer de trouver un autre cadre juridique. Comme vous êtes aujourd'hui dans de nombreux aspects sur la prévention soyons le aussi d'un point de vue juridique.
une autre approche est aussi de se dire essayons de trouver un autre cadre juridique, c'est plutôt la démarche dans laquelle on est aujourd'hui, pour faire les mêmes choses, pour continuer l'action mais en s'adaptant tout simplement à la loi.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Un dernier aspect serait sinon de se dire on peut rester avec les mêmes équilibres mais on revoit à la baisse nos périmètres d'interventions. Alors on va regarder les scénarios qui vous ont été proposés, même si ce n'était pas exprimé d'une manière aussi claire dans la note, ils vont dans cette logique, dans chacune des approches quelle peut être la solution ?
On a élaboré plusieurs scénarios, 1er scénario : on reste sur une entente interdépartementale mais on va se fonder uniquement sur la loi de 1964 donc le moustique. On a un tableau comparatif juste après , le problème qu'on va rencontrer là-dessus c'est ce qu'on évoquait tout à l'heure, on est sur un des scénarios où on diminue nos prétentions en termes d'intervention, on oublie la rage, on oublie à priori l'échinococcose alvéolaire. Ceci dit on voit bien par rapport à vos interventions, aux actions que vous avez rappelées qu'on est loin du compte, le moustique est certes un enjeu important, on a évoqué les évolutions mais clairement ça revient à se couper des pans entiers de domaine d'intervention de l'Entente. Donc scénario 1 : périmètre d'intervention trop petit.
Scénario 2 : on reste sur une logique d'entente interdépartementale mais on essaie de se raccrocher plutôt à un autre article, l'article L3321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est en fait celui qui nous permet justement d'être sur le financement du service départemental des épizooties. Le problème de ce scénario là c'est qu'il est presque l'inverse de l'autre, il a 2 problèmes, d'abord ça veut dire que demain on étend notre domaine d'intervention parce qu'on n'est pas que sur les zoonoses mais on prend une compétence générale sur toute forme d'épizooties, et surtout l'autre problème est qu'il repose sur le fait qu'on est sur une action de financement du service départemental, on n'est que sur du financement donc tout ce qui est action finalement on le perd au passage et là c'est donc très bien si on veut engager des structures de réflexion, de coordination je dirai le pan 1 de l'action d'ELIZ avec la coordination, harmonisation, uniformisation des différentes mesures qui sont prises mais est-ce qu'on peut au-delà être sur des actions propres ? Ça nous semble difficile.
Alors page 14 du document, les scénarios 3 : on essaie d'évoluer sur un autre format, l'institution inter-régionale, où des modes de coopération qui sont autour de l'institution interrégionale puisqu'il y a 2 types d'institution, l'institution d'utilité interrégionale et l'entente inter-régionale. Sans rentrer dans le détail de l'outil, nous sommes en fait ici sur un scénario où la structure se rapproche encore de ce que vous connaissez aujourd'hui mais avec une ouverture aux régions. Tout simplement pour prendre en compte le fait que les régions ont elles-mêmes des compétences dévolues en la matière, notamment pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire de la région et cette compétence pourrait justifier une adhésion des régions dans la structure, et aussi bien le scénario 3 que le scénario 4.
Il existe 2 modes de fonctionnement, le 1er est l'institution d'utilité interrégionale et on aurait dans l'Entente à la fois les départements et les régions, chacun en ce qui concerne leur intervention. Alors dans ce 1er scénario on est sur quelque chose d'assez souple mais qui disparait automatiquement si on glisse sur le scénario 3.2 c'est-à-dire si on décide de créer non plus une institution interrégionale mais une entente interrégionale. Et donc on a tendance à ne pas préconiser ces scénarios parce qu'il y a un risque de partir sur un scénario et tout à coup de se retrouver dans une transformation en entente interrégionale qui viendrait supprimer le scénario 3.1 donc autant ne pas partir sur un scénario qui nous semble ne pas être pérennisé puisque l'idée est de ne pas faire sa révolution statutaire tous les ans mais de passer plus de temps sur le terrain et sur les actions que sur l'administratif à modifier les statuts.
On passe donc sur cet autre scénario, l'entente interrégionale qui se rapproche assez de votre fonctionnement actuel mais qui a par contre un problème majeur : pour créer une entente interrégionale il nous faut une continuité territoriale. Et donc là difficile de parler de continuité au niveau des régions puisqu'on n'a pas d'adhésion régionale mais même aujourd'hui vous n'avez pas au niveau de l'Entente une continuité au niveau des départements, vous avez 2 enclaves, une entre la Normandie et la Bretagne et une autre au niveau de l'Auvergne. C'est l'écueil majeur en la matière à notre sens, le scénario peut donc être envisagé qu'après avoir pris son bâton de pèlerin et identifier si oui ou non on peut avoir au regard des différents membres intéressés cette continuité.
Alors après un autre scénario existe : le syndicat mixte ouvert qui consiste à changer de cadre juridique, de ne plus être dans la fonction des ententes mais dans la fonction de syndicat. La loi nous permet aujourd'hui d'avoir des passerelles pour passer plus facilement d'une entente à un syndicat. L'idée étant donc de partir sur le mécanisme de droit commun enfin qui tend à se généraliser des syndicats pour les coopérations locales où le régime de syndicat mixte nous permet d'avoir autour de la table aussi bien des départements, des régions. Chacun venant au titre de ses compétences mais pour la conduite d'actions communes et c'est un point important c'est-à-dire que ça nous permet effectivement d'avoir des entités avec des compétences différentes parce que ce n'est pas par nature le cas entre le bloc communal, les départements et régions qui se retrouve autour d'une action commune ou de succession d'actions communes qu'on distingue en compétence à la carte. Ce sont des choses que vous voyez peut-être à travers d'autres mouvements sur des institutions interdépartementales comme l'entente où vous étiez qui au titre de la GEMAPI par exemple sont en train d'évoluer bien souvent dans ce genre de restructuration.
Le syndicat mixte à la carte vous donne des grandes libertés en termes de composition de la gouvernance et permettrait potentiellement d'obtenir ces différents éléments. Par contre ça suppose tout de même de repenser la gouvernance, de faire très attention parce qu'on peut être sur des gouvernances qui peuvent être lourdes si on n'y fait pas attention, c'est simplement faire preuve de prudence. Mais la gouvernance peut être assez simple si on n'ouvre pas trop les adhésions et un syndicat mixte ouvert permet potentiellement de faire adhérer demain des structures dites du bloc communal, quand je dis bloc communal ce sont en fait des communautés, à l'évidence la structure serait très lourde si on l'ouvrait à toutes les communautés de communes, d'agglomération, etc, mais ça peut ouvrir une réflexion : faut-il l'ouvrir aux métropoles ? On peut se poser la question au moins pour la métropole de Lyon par exemple puisque celle-ci est aujourd'hui est une collectivité territoriale à statut spécifique cumulant les qualités de département et de métropole.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

À voir, en tout cas c'est une réflexion intéressante à avoir, sachant que de toute façon seul ne pourra adhérer à ce syndicat que des structures qui ont-elles-mêmes des compétences en la matière. Mais imaginons une métropole qui a des réels soucis en la matière et qui décide de prendre des compétences spécifiques, elle pourrait du coup en cascade adhérer à ELIZ 2.0 ou un autre nom à déterminer. On pourra détailler juste après si vous voulez ce scénario, mais ce qu'il faut relever en tout cas c'est sur les différents scénarios évoqués il y a automatiquement un transfert opéré des agents donc on a bien une continuité d'action, il y a une continuité de personnalité juridique. Et petite remarque aussi, le syndicat mixte ouvert serait susceptible d'obtenir la reconnaissance d'organisations à vocation sanitaire c'est-à-dire d'avoir cette reconnaissance par l'État via un conventionnement avec celui-ci, qui nous permettrait d'assurer des missions de surveillance et de prévention, des missions de prélèvements et de consignation de produits ou d'animaux susceptibles de présenter un danger sanitaire. Ce qui permettrait aussi de mieux sécuriser l'action de la structure dans son évolution et potentiellement aussi de sécuriser des partenariats avec leur financement, il peut donc s'agir d'aspects intéressants.
Le dernier scénario possible, mais je ne vais pas m'attarder dessus, c'est faire du lobbying pour essayer de faire évoluer la loi mais les chances de succès sont assez faible bien entendu. Le gouvernement a annoncé qu'il était à l'écoute de ce qui se passait, mais entre l'écoute de ce qui se passe et ce qu'on peut obtenir réellement sur une évolution des textes je ne mettrai pas ma main à couper, je vous dirai qu'à la limite c'est presque un scénario plutôt à garder de côté mais comme scénario parallèle c'est-à-dire que rien ne vous empêche de partir sur un scénario syndicat mixte et en même temps d'essayer de faire adapter la loi pour sécuriser encore mieux le scénario, c'est plutôt comme ça qu'il faut le prendre me semble-t-il que comme étant un scénario exclusif.
Donc voilà cette grille de lecture si on résume un peu, vous voyez que nous sommes très réservés sur le scénario 1, 2 ou 3.2 parce qu'ils sont trop limités dans leur contenu ou dans leur faisabilité, ou ont trop d'incertitude. L'entente interrégionale peut être intéressante mais on a réellement ce problème de continuité qui fait que la faisabilité est de moyenne à élevée, ça dépend complètement du retour des acteurs. Et par contre le scénario du syndicat mixte ouvert nous semble aujourd'hui, en l'état des éléments qu'on dispose, le plus facilement envisageable dans la mesure où, à la différence du scénario précédent, il ne nécessite pas cette continuité territoriale. La continuité territoriale est une exigence pour certains types de structures, ce n'est pas le cas des syndicats mixtes. Quant au dernier scénario il n'apparait même pas au tableau, l'évolution législative nous parait assez contrainte.
Est-ce que vous voulez qu'on engage le débat ? on a quelques diapositives de plus sur le fonctionnement du syndicat mixte mais en réalité je pense que ce sont des choses assez connues, sur lesquelles on pourra revenir éventuellement si vous avez des questions particulières.

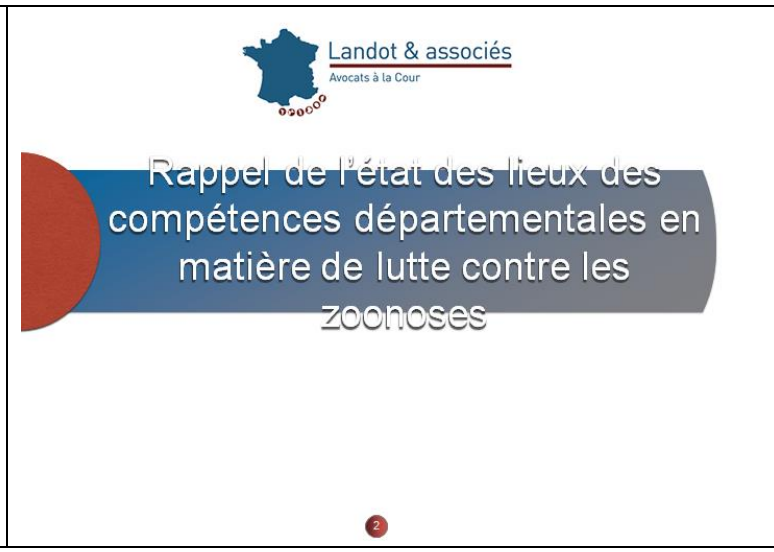

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

L'évolution du cadre d'intervention des départements

Landot & associés
Avocats à la Cour

Les conséquences de la loi NOTRe du 7 août 2015 :

- **Suppression de la clause de compétence générale des départements** de l'article L. 3211-1 du CGCT (article 94 de la loi NOTRe) ;
- **L'article L. 3211-1 du CGCT ne permet donc plus à lui seul de fonder l'action des départements** en matière de lutte contre les zoonoses.

→ Toutefois **des dispositions spécifiques permettent de fonder le maintien des départements** dans la prévention et la lutte contre les zoonoses :

Compétences susceptibles de fonder l'intervention des départements dans la prévention et la lutte contre les zoonoses

I- Action de veille sanitaire dévolue aux départements via leurs laboratoires d'analyse départementaux (Art. L. 201-10 du code rural et la pêche maritime)

II- Devoir d'alerte des départements en cas de menaces imminentes pour la santé de la population ou de présomption sérieuse d'une menace sanitaire grave (Art. L. 1413-5 du code de la santé publique)

III- Ouverture au public des espaces naturels sensibles (Art. L. 113-8 du code de l'urbanisme)

IV- Lutte contre les moustiques sur les zones de lutte anti moustique définies par arrêté préfectoral (Art. 1er de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964)

V - Financement du service départemental des épizooties (Art. L. 3321-1 du CGCT)

3

Les conséquences pour l'ELIZ

Landot & associés
Avocats à la Cour

Désormais, les missions statutairement attribuées à l'ELIZ excèdent sensiblement celles dont disposent les départements :

Compétences de de l'ELIZ	Compétences des départements à la suite de l'entrée en vigueur de la loi NOTRe
1. Coordonner, harmoniser et uniformiser entre ses adhérents les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre des actions de prophylaxie contre les zoonoses en collaboration avec les ministères concernés.	Compétence susceptible d'être confiée à l'ELIZ, mais uniquement afin de permettre : • l'ouverture au public des espaces naturels sensibles ; • la lutte anti vectorielle au sein des zones de lutte contre les moustiques définies par arrêté préfectoral sur le territoire de chaque département.
2. Mettre au point et tester des nouvelles méthodes de prophylaxie, de former les personnels chargés d'appliquer ces nouvelles méthodes.	Idem, cette compétence n'est susceptible d'être confiée à l'ELIZ uniquement afin de permettre : • l'ouverture au public des espaces naturels sensibles ; • la lutte anti vectorielle au sein des zones de lutte contre les moustiques définies par arrêté préfectoral sur le territoire de chaque département.
3. Concourir à l'information du public dans tous les départements adhérents (réalisation et financement des campagnes d'affichage, de courts métrages, etc.).	A notre sens, cette compétence n'est pas susceptible d'être maintenue sur le fondement des nouvelles compétences des départements.
4. Apporter son concours et/ou de réaliser des études écologiques, épidémiologiques ou autres sur les populations d'animaux vecteurs de rage ou d'autres zoonoses, ainsi que toute étude entreprises ayant pour but une meilleure connaissance de la propagation et des techniques de prophylaxie.	A notre sens, cette compétence peut être maintenue sur le fondement de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques, mais uniquement : • au sein des zones de lutte contre les moustiques définies par arrêté préfectoral ; • et uniquement en ce qui concerne les populations de moustiques.

→ **Or, ces compétences ne suffisent pas à elles seules à justifier le maintien des départements au sein de l'ELIZ**

4

Landot & associés
Avocats à la Cour

Rappel des scénarios de transformation de l'ELIZ

5

Rappel des scénarios de transformation de l'ELIZ

Landot & associés
Avocats à la Cour

Les scénarios d'évolution envisageables pour l'ELIZ :

Scénario 1 : l'ELIZ se maintien en tant qu'entente interdépartementale sur le fondement de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964, ce qui implique de restreindre son objet statutaire.

Scénario 2 : l'ELIZ se maintient en tant qu'entente interdépartementale, mais cette fois-ci sur le fondement du 11° de l'article L. 3321-1 du CGCT

Scénario 3 : l'ELIZ évolue en institution de coopération interrégionale afin de pouvoir continuer à exercer l'ensemble des missions dont elle a la charge.

Scénario 4 : l'ELIZ évolue en syndicat mixte ouvert à la carte avec des départements, des régions et des métropoles pour membres.

Scénario 5 : faire du lobbying auprès des services de l'État afin de se maintenir.

6

Rapport avantages/inconvénients des scénarios de transformation de l'ELIZ

Landot & associés
Avocats à la Cour

Scénarios	Avantages	inconvénient	Faisabilité
Scénario n°1 : **L'ELIZ se maintien en tant qu'entente interdépartementale sur le fondement de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964**	• L'ELIZ peut se maintenir en tant qu'entente interdépartementale, conformément aux dispositions de l'article L. 5411-1 du CGCT.	• En tout état de cause, l'ELIZ devra procéder à une modification de ses statuts ; • L'objet de l'ELIZ ne pourra porter que sur les zoonoses transmis par les moustiques ; • L'ELIZ devra intégrer des départements supplémentaires.	**Moyenne**
Scénario n°2 : **L'ELIZ se maintien en tant qu'entente interdépartementale sur le fondement de l'article L. 3321-1 du CGCT**	• L'ELIZ peut continuer à exercer les missions dont elle a actuellement la charge ; • L'ELIZ peut se maintenir en entente interdépartementale de lutte contre les zoonoses.	• Le recours à ce scénario implique pour l'ELIZ d'étendre son champ de compétence à la lutte contre les épizooties ; • Il existe un risque juridique lié à la circonstance que l'article L. 3321-1 du CGCT porte sur le financement et non la lutte elle-même contre les épizooties.	**Faible**
Scénario n°3.1 : **L'ELIZ se transforme en institution d'utilité interdépartementale**	• L'ELIZ peut continuer à exercer les missions dont elle a actuellement la charge ; • L'ELIZ pourra atteindre une structuration plus en adéquation avec l'étendue du territoire actuellement couvert dans l'exercice de ses missions.	• Le recours à ce scénario implique pour l'ELIZ d'évoluer vers une institution régionale, ce qui suppose l'adhésion des régions sises sur son territoire d'intervention ; • Il existe un risque de dissolution de plein droit de l'ELIZ en cas de création d'une entente interrégionale comprenant ces régions membres.	**Moyenne**

7

Rapport avantages/inconvénients des scénarios de transformation de l'ELIZ

Landot & associés
Avocats à la Cour

Scénarios	Avantages	inconvénient	Faisabilité
Scénario n°3.1 : **L'ELIZ devient une entente interrégionale**	• L'ELIZ peut continuer à exercer l'ensemble des missions dont elle a actuellement la charge ; • L'ELIZ pourra atteindre une structuration plus en adéquation avec l'étendue du territoire actuellement couvert dans l'exercice de ses missions.	• Le recours à ce scénario implique pour l'ELIZ d'évoluer vers une structuration régionale, ce qui suppose l'adhésion des régions sises sur son territoire d'intervention ; • Le recours à ce scénario implique pour l'ELIZ de couvrir un territoire continu ce qui, au regard des informations dont nous disposons, n'est pas aujourd'hui garanti.	**Élevée**
Scénario 4 : **L'ELIZ évolue en syndicat mixte ouvert (SMO) à la carte regroupant des départements, des régions et des métropoles**	• L'ELIZ peut continuer à exercer les missions dont elle a actuellement la charge • Structure sécurisée juridiquement ; • Possibilité de réunir à la fois des départements, des régions et des métropoles ; • Possibilité de proposer une carte de compétence adaptée aux besoins de chacun des membres ; • Possibilité de reconnaissance OVS ; • Possibilité de maintien des agents de l'ELIZ.	• Le recours à ce scénario implique pour l'ELIZ de recourir à une structure avec un fonctionnement assez lourd.	**Très Élevée**

8

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Landot & associés
Avocats à la Cour

Focus sur le scénario 4 - la transformation de l'ELIZ en SMO de lutte contre les zoonoses

9

Un SMO réunissant des départements, des régions et, le cas échéant, des métropoles

- **De première part**, conformément aux dispositions de l'article L. 5421-7 du CGCT, **une entente interdépartementale satisfaisant les conditions de l'article L. 5721-2 du CGCT peut se transformer en syndicat mixte**.
- **De seconde part**, conformément aux dispositions de l'article L. 5721-2 du CGCT, **des départements, des régions et des métropoles peuvent créer un syndicat mixte ouvert en vue d'oeuvres ou de services présentant une utilité commune**.
- or, **s'agissant de la lutte contre les zoonoses** :

Compétences en matière de lutte contre les zoonoses

- **Pour les départements** : sur le fondement de la compétence « *Lutte Anti Vectorielle* »(LAV) de la loi n°64-1246 du 16 décembre 1964
- **Pour les régions** : sur le fondement de la compétence « *développement sanitaire* » de l'article L. 4221-1 du CGCT

- Par ailleurs, le V de l'article L. 5217-2 du CGCT prévoit **la possibilité pour les régions de transférer aux métropoles, sur leurs périmètres, les compétences visées à l'article L. 4221-1 du CGCT**.
- Ainsi, **le SMO pourrai réunir** :

ELIZ en SMO
- Des régions
- Des départements
- Des métropoles

10

Un SMO proposant des cartes de compétences adaptées aux besoins spécifiques de ses membres

- Comme l'illustre l'article L. 5721-6-3 du CGCT, **le SMO pourrait alors proposer des cartes de compétences adaptées aux compétences et aux besoins spécifiques de ses membres**.
- **Plusieurs cartes de compétences** peuvent ainsi être envisagées :

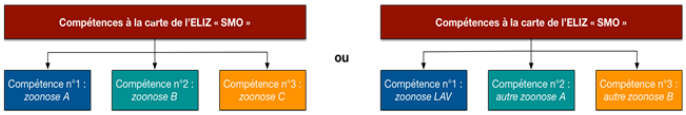

Quel que soit le scénario de cartes de compétences envisagé, **celui-ci devra permettre aux membres du SMO de n'adhérer qu'à des compétences dont ils disposent déjà en vertu d'une norme législative ou règlementaire**.

11

Un SMO reposant sur une gouvernance efficace et adaptée aux besoins de ses différents membres via le recours à des commissions syndicales à vocation consultative

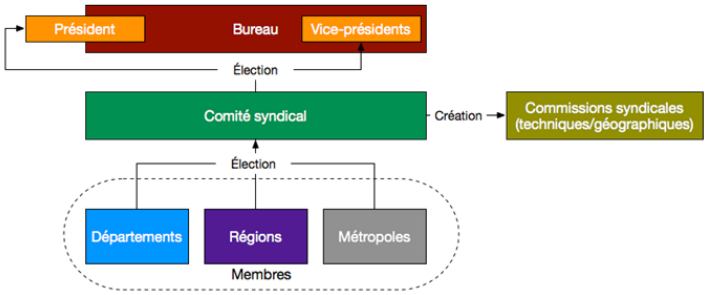

12

La procédure de transformation de l'ELIZ en SMO

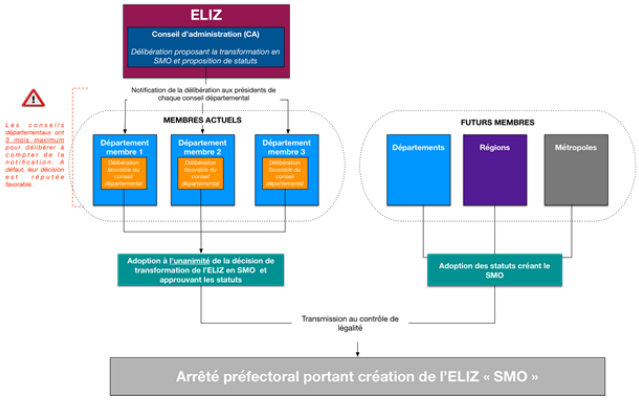

8 à 9 mois de procédure entre la proposition du CA de l'ELIZ et l'adoption de l'arrêté préfectoral.

13

Les conséquences sur le personnel, les moyens matériels et les contrats en cours

- Selon **les dispositions de l'article L. 5421-7 du CGCT** :

« L'ensemble des biens, droits et obligations de l'institution ou de l'organisme interdépartemental sont transférés au syndicat mixte, qui se substitue de plein droit à l'institution ou à l'organisme interdépartemental dans toutes ses délibérations et tous ses actes à la date de la transformation. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale. La substitution de personne morale aux contrats conclus par l'institution ou l'organisme interdépartemental n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. ***L'ensemble des personnels de l'institution ou de l'organisme interdépartemental est réputé relever du syndicat mixte, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes*** *».*

→ Le SMO sera donc **substitué à l'ELIZ s'agissant de l'ensemble de ses moyens humains, matériels, ainsi que des contrats en cours passés** par cette institution.

→ Les contrats de travail des agents non titulaires et titulaires au sein de l'ELIZ **pourront donc être maintenus au sein du SMO**.

14

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

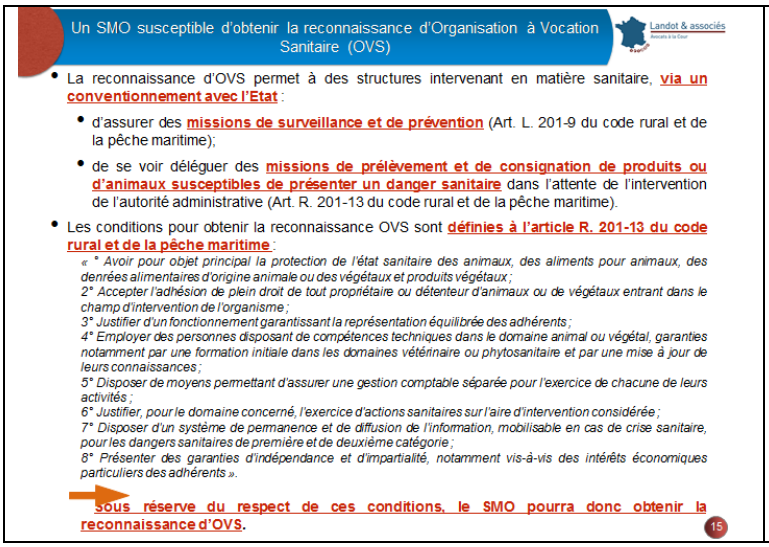

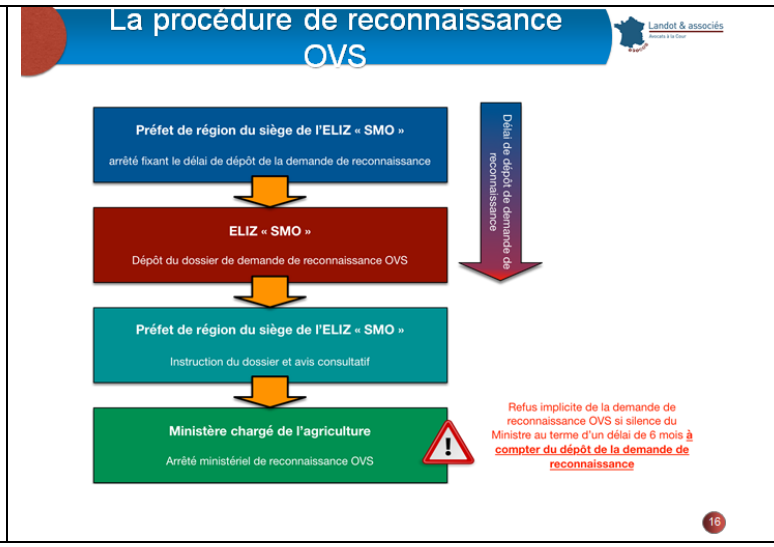

Monsieur DAVID : merci pour cette présentation, merci pour expliquer un peu toutes les différentes possibilités, les différents scénarios.
Alors le scénario 3.1 pour moi qui exclut les départements n'est pas jouable parce que je pense très sincèrement que les départements ont toujours et encore un rôle important à jouer dans les missions de l'ELIZ d'aujourd'hui et de l'ELIZ de demain. Les autres scénarios ont été analysés avec les différentes faisabilités qui nous sont proposées. Pour moi le scénario 4, syndicat mixte ouvert à la carte, est le scénario qui semble le plus jouable et qui ressemble bien à ce qu'on fait déjà aujourd'hui, à savoir que les départements adhérents cotisent grâce à leur adhésion mais ensuite prennent ou ne prennent pas les actions telles que par exemple en ce moment la cartographie sur l'échinococcose, et demain ce sera un peu le même genre ils prendront ou pas certaines actions. Pour autant les départements restent quand même complètement intégrés dans la réflexion et dans les actions et je pense que c'est important. Ce qui me parait aussi intéressant c'est d'intégrer des régions, je vais parler de mon expérience personnelle j'ai vu comment le débat sur l'action sanitaire des régions a été long et difficile à se mettre en place, comme dans ma région en Bourgogne-Franche-Comté, mais pour autant les régions ont ce rôle sanitaire qui devraient les intéresser pour être partenaires de l'Entente qui pourra s'appeler syndicat mixte d'un établissement de lutte contre les zoonoses. Je pense qu'on a des arguments aujourd'hui vers les départements pour leur dire que ce genre de scénario est complètement conforme à la loi NOTRe, vers les régions de les convaincre d'entrer dans cette entente et pour tout le monde et qui devrait aussi interpeller les départements vers une baisse des cotisations puisqu'on aurait plus de cotisants. Chacun sait que les départements aujourd'hui s'arrachent les cheveux pour savoir comment faire avec leur budget et qu'évidemment tous les départements auront une oreille attentive à leur dire que dans ce genre de scénario les cotisations ne peuvent que diminuer et ensuite la liberté pour eux de prendre ou pas les actions. Pour moi c'est un scénario qui me séduit complètement mais n'hésitez pas à poser des questions et à donner vos avis.

Monsieur REMY : je ne me permettrai pas de faire de commentaires sur la possible évolution de la loi NOTRe n'étant pas représentant du ministère de l'intérieur, je pense que c'est un scénario plutôt très improbable mais c'est mon avis personnel. Merci pour la présentation qui était très claire, effectivement l'évolution du syndicat vers les régions peut être une piste de réflexion intéressante, nous au niveau de la Direction Général de l'Alimentation nous avons décidé de poursuivre le financement pour 2018, donc de renouveler la subvention de 60 000€ attribuée au syndicat mixte puisque maintenant ça s'appellera syndicat mixte et plus entente. Néanmoins pour 2019 il faut qu'on fasse le point, on en a discuté avec Benoit VALLET le directeur général de la santé, sur nos différents dispositifs de surveillance pour avoir une cohérence d'ensemble et notamment la DGAL avec la DGS souhaitent avoir une discussion avec l'ONCFS sur le sujet. C'est une discussion qu'il faudra qu'on mène en 2018 mais d'ores et déjà pour 2018 le financement est assuré, pour 2019 il faut préparer un petit changement à ce niveau-là.

Monsieur COMBES : j'ai une question, il y a une petite chose que je ne saisis pas très bien, si je comprends bien le syndicat mixte ouvert va se donner des compétences qui sont celles de la surveillance sanitaire, il comprendra les régions et les départements mais ce que je ne comprends pas dans la loi NOTRe par rapport à cette évolution syndicat mixte ouvert c'est : si les départements veulent adhérer à un projet d'investigation épidémiologique ou de recherche, de lutte contre telle ou telle zoonose, en quoi l'adhésion au syndicat mixte ouvert leur donne cette capacité finalement par rapport à la loi NOTRe, c'est ça que j'ai du mal à comprendre, est-ce que c'est le fait d'adhérer à un syndicat mixte ouvert qui choisit sa compétence qui fait que ça rend la chose possible ?

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur LANDOT : effectivement, en fait le syndicat mixte ouvert à la différence des syndicats mixtes fermés ou syndicats intercommunaux, ils sont sur des compétences transversales en général c'est-à-dire plus larges qui sont au croisement des actions de différents acteurs. Je vous donne un exemple : on a fait un jour un syndicat mixte ouvert où vous avez une structure compétente sur les déchets, une autre compétente sur de l'assainissement, c'est bien deux missions complètement distinctes mais elles ont pu se mettre ensemble autour d'un syndicat mixte ouvert pour faire une plate-forme commune qui justement est d'une utilité, c'était pour du compostage, pour l'assainissement comme exutoire leur sous-produit et pour le traitement des déchets.
Là on aurait la même chose c'est-à-dire qu'à l'évidence si on distingue dans le syndicat mixte ouvert des cartes de compétences ultra détaillées genre un menu avec 60 compétences et vous avez une compétence spécifique sur la lutte contre le moustique, ça va être très compliqué de faire venir d'autres acteurs juste sur cette compétence-là, par contre les départements pas de problème. Et à l'inverse si on a une compétence bien spécifique sur l'échinococcose alvéolaire on aura peut-être plus de difficultés à justifier votre intervention sur l'ensemble des actions en la matière parce que les compétences comme on l'a vu tout à l'heure vous permettent de traiter à chaque fois qu'une partie du problème mais pas intégralement.
Mais par contre si on est sur une compétence, prenons cet exemple-là vous avez une part de vos compétences, celles qu'on a vues sur l'autre schéma qui justifient que vous portiez une partie des missions en la matière mais pas l'intégralité des coûts mais les régions aussi au titre du réseau de compétence et finalement cette compétence-là est un peu une forme de puzzle où chacun a une pièce du puzzle, les départements ont une pièce, les régions ont une autre partie des pièces et c'est le fait que chacun ait un bout de cette compétence-là qui permet collectivement de porter le financement de ces opérations mais ça nécessitera du coup d'être sur un travail de rédaction légitime que vous ne soyez pas exclusivement présent sur ces compétences mais présent quand même sur chacune de ces compétences parce que vous avez une partie des clés. Je ne sais pas si mes images sont bonnes…

Monsieur COMBES : et donc si ce syndicat mixte ouvert s'appelle l'entente de lutte contre les zoonoses, syndicat mixte ouvert donc départements et régions, ça nous laisse toute latitude pour choisir de travailler sur tel ou tel thème qui peut être la lutte anti-vectorielle pour les départements d'Ile-de-France, l'échinococcose ou une autre zoonose, ou la maladie de Lyme pour tous les départements qui souhaiteraient y participer.

Monsieur LANDOT : tout à fait, si on se retrouve sur une compétence où il n'y aurait que les départements dessus, parce qu'on reviendrait au même problème que les précédents scénarios mais dès lors qu'on aura réussi à avoir d'autres membres en la matière on pourra effectivement financer les actions. C'est vrai que la force va être sur le partenariat entre départements et régions, je dirai même que c'est presque une des limites du scénario 3 qui est évoquée, si on n'a que les régions peut-être qu'elles-mêmes au titre de leurs propres compétences sont un peu trop limitées et ne pourront pas reprendre elles-mêmes l'intégralité. Finalement la nouvelle répartition des compétences fait que vous êtes « condamnés » à devoir travailler ensemble départements et régions.

Monsieur DAVID : et du point de vue de l'obligation dans le scénario 3 de la continuité territoriale entre les régions, elle n'existe pas dans le scénario 4 ?

Monsieur LANDOT : non, on n'a pas ce problème de continuité mais le scénario 4 a aussi un autre avantage que je n'ai pas évoqué tout à l'heure, mais je me méfie toujours de cet avantage : quand on est sur un syndicat à la carte on peut avoir des niveaux d'adhésion différents pour les acteurs, on peut envisager de découper en 2 ou 3 cartes de compétences, je ne recommande pas d'en faire trop parce que ça a des incidences en termes de fonctionnement qu'on peut évoquer juste après, mais potentiellement on peut envisager des niveaux d'adhésion différents par acteur. Ce qui fait qu'un département qui n'a pas du tout de difficultés sur telle thématique, peut adhérer à une compétence qui serait le tronc commun du syndicat mixte et des départements qui ont des enjeux un peu plus importants, adhérer à un peu plus de cartes de compétences.
Mais je ne recommande pas d'aller trop loin là-dessus pour 2 raisons : d'abord au niveau du processus décisionnel c'est-à-dire que là par exemple sur le conseil d'administration transformé en comité syndical, ne prennent part aux votes pour la compétence 1 que ceux qui ont adhéré, pour la compétence 2 que ceux qui ont adhéré donc ça veut dire en permanence dire untel ou untel ne délibère pas, ça peut être un peu contraignant. En même temps c'est logique, n'engagent les dépenses sorties d'une carte de compétence que ceux qui vont financer, c'est pour ça que je ne vous recommande pas de faire 10 cartes de compétences parce que ça peut être une complexité de fonctionnement, par contre des syndicats à la carte avec 2 ou 3 cartes de compétences ça fonctionne sans difficulté.
Autre aspect, qui est plus noble je dirai, qui consiste pour ne pas faire trop de découpages de cartes de compétences, c'est de n'adhérer que pour les compétences où on a un enjeu majeur en se disant que les autres thématiques où l'enjeu est moindre chez soi, peut avoir l'inconvénient sur des compétences comme les vôtres, c'est diminuer la solidarité territoriale dans la mesure où il y a des contraintes financières mais c'est un aspect important surtout que les problèmes des uns sont peut-être les problèmes des autres demain avec les évolutions des maladies, ce qui pousse un peu à ne pas être sur ce trop grand émiettement des compétences mais ça reste une faculté intéressante me semble-t-il.

Monsieur DUVAL : ce que j'ai compris : en fonction des compétences de chaque collectivité, c'est cette collectivité qui pourrait la financer mais elle ne pourra pas financer des actions qui ne seraient plus de sa compétence ?

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur LANDOT : uniquement par carte de compétences mais si vous voulez pour chaque compétence on a un budget et effectivement sur chacun des membres qu'on a ici, on a évoqué une hypothèse d'avoir des métropoles dedans, chacun cotise compte tenu du fait qu'il aura un avantage, un retour sur la compétence exercée. C'est évident que si vous êtes sur une compétence sur la rage par exemple, les départements ne vont plus pouvoir financer 100% de l'opération mais par contre au titre de vos compétences ça peut sans doute justifier que vous financer x% des opérations, les régions aussi parce qu'en fait chacun n'a pas un intérêt exclusif en la matière mais a un intérêt partiel au regard de ses compétences à la conduite de ces actions. Mais ça voudra dire qu'il faut, quand toute la démarche qu'on engage cette révision statutaire, consiste à identifier ensemble ces clés de répartition, ce que devrait être la part de participation des départements demain sur ces actions et la part de participation des régions, etc. Parce qu'effectivement vous ne pourrez plus être les financeurs exclusifs ou difficilement en tout cas.

Monsieur CHOLLET : deux choses : la 1ère c'est une excellente chose effectivement de veiller à permettre que les collectivités territoriales et les départements en particulier puissent continuer à intervenir dans le champ de la santé, il faudra veiller à ce que ça ne se fasse pas en concurrence avec une autre mission qui elle, est explicitement dévolue au département, celle qui a été évoquée par maitre LANDOT tout à l'heure, je veux parler du soutien des laboratoires départementaux, l'action de veille sanitaire au département d'analyses. Il ne faut pas perdre de vue qu'on a un vrai problème avec la disparition de certains laboratoires départementaux, monsieur DAOUD peut témoigner des difficultés qui peuvent en résulter dans la région parisienne, donc voilà 1er point de vigilance, attention surtout dans un contexte où les ressources financières des collectivités sont en grande difficulté. Veiller sans doute à agir là où on est attendu en priorité, je souhaite attirer votre attention sur ce point qui me parait vraiment très important.
L'autre élément c'est que c'est sans doute l'occasion de réfléchir pour vous d'une façon plus globale à ce qui est pertinent de faire en fonction de ce pourquoi on est légitime au plan politique, au plan technique. Tout ne se vaut pas, il y a des thématiques sanitaires qui revêtent à l'évidence un enjeu national parce qu'il s'agit d'enjeux sanitaires de 1ère catégorie, de maladies à déclaration obligatoire, bref des sujets pour lesquels il y a vraiment des problématiques de politiques publiques, il y a du rapportage à faire à la commission européenne, à l'office international des épizooties, etc .
Donc il est évident que pour le portage de missions relatives à ces maladies c'est compliqué d'être tributaire ne serait-ce que pour établir des cartographies de structures qui vont intervenir uniquement là où leur donneur d'ordre les mandate d'intervenir, je veux parler bien évidemment de la cartographie d'intervention qui résulte de l'adhésion des différentes collectivités. Après bien évidemment il y a des enjeux sanitaires très territorialisés pour lesquels ça me parait évident qu'une structure telle que celle qui naitra à l'issue de la transformation de l'ELIZ, aurait vocation à faire beaucoup de choses. Donc en termes de thématique sanitaire je pense qu'il y a vraiment une réflexion à mener et puis la nature de ce que l'on fait également est importante parce que l'action peut viser la gestion, ça peut être quelque chose de très opérationnel et on voit tout de suite qu'effectivement la lutte anti-vectorielle, qui est explicitement indiquée dans les compétences des départements, correspond tout à fait à ce que l'Entente pourra faire mais il y a d'autres actions qui relèvent d'avantage de la surveillance voire de la recherche.
Les différentes structures, les différents outils qui sont à la disposition des gestionnaires publics ne sont pas forcément équivalents. Donc je pense qu'effectivement c'est une très bonne chose que vous soyez en ordre de marche pour poursuivre vos activités mais il me semble que dans un contexte institutionnel en pleine refondation, on voit bien les régions prennent leurs marques elles aussi, il y en a maintenant 6 je crois qui ont décidé de créer leur organisme en charge des biodiversités, il y a une articulation à trouver à ce niveau-là et donc ça va être pour vous je pense l'occasion de réfléchir peut-être à un portefeuille d'actions qui va nécessairement devoir tenir compte des attentes des administrations et des autres collectivités qui vous entourent. Je vous remercie.

Monsieur DAOUD : avant tout je tiens à remercier Jean-Yves CHOLLET pour sa remarque concernant le devenir des laboratoires et l'importance de ces laboratoires, et l'implication aussi des pouvoirs publics. J'avais une question concernant les différents scénarios, en effet je pense que le scénario 4, l'ELIZ en syndicat mixte, est ce qui me parait le plus parlant et le plus faisable. Par contre ce que je n'ai pas compris, quand vous parlez de définir les compétences, est-ce qu'il faut mentionner dans les statuts les différentes compétences de l'ELIZ sans pour cela que ce soit exhaustif c'est-à-dire d'une façon large et synthétique. Ma question était aussi pourquoi syndicat mixte ouvert, je ne sais pas si vous vous êtes penché sur les laboratoires vétérinaires puisqu'autrefois c'était des laboratoires départementaux, aujourd'hui la tendance est soit des laboratoires régionaux ou syndicats mixtes donc il y a un existant en ce qui concerne les laboratoires mais il me semble que ces syndicats mixtes ouverts pourquoi ouverts ? et je rebondis sur le fait que vous parlez aussi de l'adhésion des régions, je peux vous dire que pour la région parisienne c'est très difficile de la convaincre et madame la vice-présidente du Conseil départemental de l'Essonne peut témoigner, puisqu'ils ont œuvré avec force pour convaincre la région d'adhérer, alors il me semble, sous votre contrôle madame la vice-présidente, que la région, et vous aussi vous êtes impliquées dans ce soutien, nous a laissé entendre que la mission sanitaire ou de surveillance n'est pas vraiment leur rôle. Et ma dernière question, est-ce que vous avez aussi réfléchi, et là je m'adresse au cabinet, à l'hypothèse d'une association de plusieurs collèges comme c'est le cas pour « Natureparif »,

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur LANDOT : on est rentré dans le détail du syndicat mixte ouvert, alors vous verrez parfois juste le terme de syndicat mixte. D'un point de vue juridique il existe 3 types de syndicat mixte, le syndicat mixte fermé qui ne regroupe que des communes, des syndicats intercommunaux, des communautés de communes. Après il y a le syndicat mixte dit ouvert par contraste tout simplement parce qu'il est ouvert en ayant d'autres types de collectivités territoriales que celles du monde du bloc dit communal, ça peut être des départements, des régions, etc donc c'est pour ça qu'on est là-dessus, on est sur la famille générique des syndicats mixtes ouverts

Monsieur DAOUD : pourquoi rajouter ouvert, syndicat mixte suffit il me semble ?

Monsieur LANDOT : c'est parce que le Code Général des Collectivités Territoriales fait la distinction entre ces 2 catégories, ça aura son importance parce que le syndicat mixte fermé est beaucoup plus contraignant au niveau des statuts que le syndicat mixte ouvert qui donne énormément de liberté mais indépendamment de ça on pourrait mettre dans les statuts nulle part le mot ouvert, c'est juste que dans les bases de données du ministère ce serait mieux en ouvert. Et la 3ème catégorie il y a ceux qu'on appelle parfois les syndicats mixtes ouverts « ouverts » et syndicats mixtes ouverts « restreints » donc pour le détail vous seriez dans un syndicat mixte ouvert « restreint » parce que le syndicat mixte ouvert « ouvert » permet d'associer d'autres personnes publiques donc éventuellement d'autres établissements publics, à la limite ce sera peut-être une réflexion à avoir, on peut se dire que tel ou tel établissement public qui soit pertinent d'avoir comme partenaire, à voir.
Je continue sur la partie structurelle, en syndicat mixte on a des grandes libertés c'est-à-dire qu'on peut avoir chaque membre qui désigne ses délégués directement et ça fait une grande assemblée mais on peut constituer effectivement, comme vous l'avez signalé, des collèges qui permet d'avoir le collège de telle catégorie de membres qui désignent par exemple 90 délégués qui désignent leurs représentants. Ça peut être des collèges par catégorie de membres, ça peut être des collèges aussi géographiques, ce qui peut avoir aussi un autre aspect et même ces collèges peuvent être soit des simples structures intermédiaires pour réduire un peu la taille du conseil d'administration ou du comité syndical mais il peut s'agir aussi d'instances qui sont consultées pour des problématiques spécifiques à telle ou telle thématique notamment si on fait des répartitions géographiques pour traiter des problématiques ciblées qu'on a sur telle région par exemple.
Tout est possible, après ce sont des outils, si vous allez vers le scénario 4, ça fait partie de la prochaine étape et voir comment on joue avec cette boite à outils pour faire quelque chose qui soit adapté, qui réponde aux enjeux du territoire, qui s'adapte aussi. Vous avez évoqué les problématiques nouvelles qui sont générées par cette réorganisation avec la question des rôles aussi des uns et des autres, on a cette énorme liberté en créant ce genre de commissions.
Vous avez posé une question sur les compétences, elles doivent avoir un minimum de précision quand même puisqu'il y a le principe de spécialité qui fait qu'un syndicat ne peut pas intervenir hors de son périmètre d'intervention. Pour autant ça ne nous demande pas une rigueur rédactionnelle bien plus large que celle qu'on connait déjà en entente ou autre, puisque le principe en général est qu'une structure ne peut intervenir que conformément à son objet, donc est-ce que ça veut dire qu'il faut dans les compétences désigner nommément chaque zoonose sur laquelle on va intervenir ? Non ce n'est pas le cas, par contre il faut trouver le bon degré de précision qui peut être les actions actuelles de l'ELIZ ou les ajuster pour prendre en compte les actions qui ont pu évoluer depuis ces statuts.
Mais il est important de trouver la bonne rédaction qui fasse en sorte qu'il n'y ait pas de malentendu sur le périmètre d'intervention, de telle sorte qu'on ne vienne pas empiéter par erreur ou bloquer la création d'autres structures comme les laboratoires. Et à l'inverse qu'on ne soit pas non plus trop contraint en ayant des statuts trop précis qui souvent reviennent à se tirer une balle dans le pied en ne pouvant pas intervenir sur une nouvelle maladie ou quelque chose dans le genre. Mais en l'état je vous dirais que le point de départ à l'évidence, sera de partir des compétences actuelles de l'Entente et de jouer avec, parce que globalement on a 4 items aujourd'hui dans les statuts qui sont déjà assez précis.

Monsieur FERET : j'avais 2 questions, dans le scénario 4 est-ce que ça voudrait dire qu'il y aurait 2 adhésions, une adhésion d'un département, d'une région pour rentrer dans l'ELIZ et une adhésion à la carte ? Et est-ce qu'on peut comparer par rapport au GDS puisqu'à ce jour c'est encore de la compétence du département, il y a une petite ressemblance quand même par rapport à la surveillance des animaux ?

Monsieur DAVID : que je sache l'appartenance des départements aux GDS soit elle passe par une convention avec les régions mais elle n'est plus possible en tant que telle, toute seule pour les départements si j'ai bien compris. Chez nous en tout cas ça s'est passé comme ça.

Monsieur LANDOT : pour les GDS on aura les mêmes incertitudes donc ce n'est pas pour choisir un scénario et avoir les mêmes problèmes dans un an et sur les adhésions c'est tout à fait ça, mais après ça ne veut pas dire que si un département n'a pas sa région qui adhère, ça ne serait pas éliminatoire, ce qui nous importe c'est que pour la même compétence on ait des départements et des régions. Mais ça ne veut pas dire qu'on doit forcément avoir la superposition parfaite, évidemment si on l'a c'est mieux, ça peut nous permettre d'envisager des adhésions au fil du temps des régions.

Madame MARCHAL-TARNUS : imaginons un scénario catastrophe, et qu'aucune région ne souhaite adhérer on se retrouve strictement dans la même situation qu'aujourd'hui si j'ai bien compris ?

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur DAVID : oui mais dans une structure syndicat mixte ouvert qui est possible et non plus comme l'établissement public actuel qui ne l'est plus. Le département décide d'adhérer à un syndicat mixte ouvert qui s'occupe de la lutte contre les zoonoses, distinguo juridique.

Madame VERMILLET : j'avais une question un peu pratique parce que pour revenir à ce que monsieur DAOUD disait, je suis très sceptique sur l'adhésion de la région à cette structure, on voit bien les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui que ce soit au niveau de l'agence de biodiversité le désengagement sur les forêts, etc, donc je suis très sceptique. Il n'en reste pas moins que les départements restent l'échelon de proximité en capacité de porter certaines politiques et d'en assurer le suivi, pour le département de l'Essonne pour ne citer que nous, le SDIS, nos pompiers sont totalement pris en charge par le département de l'Essonne et il reviendra à ces équipes-là, que nous commençons à former déjà, de s'occuper de la démoustication ou de mettre les piégeages, donc pour nous ça nous parait vraiment l'échelon le plus pertinent. J'avais une autre question parce que le 13 novembre je dois passer la convention d'engagement à la fois financier et la ventilation de nos missions en séance publique et donc je me dis que si au mois de mars 2018 on change de statuts est-ce que ça vaut vraiment le coup de la présenter aujourd'hui ou pas, sachant qu'on fait partie des 5 départements d'Ile-de-France qui se sont engagés dans le soutien d'ELIZ et de nos laboratoires départementaux ?

Monsieur COMBES : je vais apporter juste un petit élément de réponse, vous êtes déjà vous-même membre de l'entente interdépartementale et les ententes interdépartementales sont des structures qui sont tout à fait reconnues sur un plan juridique en termes de lutte anti-vectorielle confiée aux départements donc sur ce plan là il n'y a aucun problème, qu'on change après, et ça c'est maitre LANDOT qui va y répondre, de nature juridique de la chose n'empêchera pas le fonctionnement par rapport au travail qui nous est confié sur un plan administratif, juridique et réglementaire d'être effectué.

Monsieur LANDOT : de toute façon la structure qui serait créée, serait une transformation donc les textes prévoient clairement qu'il y ait une transition sans problème entre l'entité actuelle et la nouvelle entité, qui sera substituée dans tous les droits, biens, obligations, contrats, personnels donc on a une continuité. Il y a un changement de cadre juridique mais pour le reste d'un point de vue opérationnel, une continuité parfaite notamment sur les contrats, donc ce n'est absolument pas un frein. Par rapport aux réserves qui ont été formulées sur la région, je vous dirais qu'à la limite le syndicat mixte ouvert nous permet en fait d'avoir une ouverture sur toute personne publique qui a des compétences en la matière. Donc demain on peut se rendre compte que c'est un autre établissement qui existe, d'état ou autre et qui peut travailler avec nous, c'est ça la différence, c'est que finalement ça peut nous permettre de nous ouvrir à d'autres acteurs compétents qui apportent leur pièce au puzzle que j'évoquais tout à l'heure.
Après ça parait cohérent pour les juristes que nous sommes, que les régions soient dedans, après ce sont des décisions, on n'a pas de mécanisme pour les forcer. Mais ça peut aller très vite, aujourd'hui il n'y a pas de département d'outremer qui sont membre mais à la limite demain vous avez la Martinique ou la Réunion qui se mettent autour de la table, leur double statut fait qu'on a une structure qui a une compétence départementale et régionale qui est membre, on aurait rempli les quotas. On peut envisager d'autres formes de solutions, je pense qu'en l'état de la réflexion on avait évoqué un scénario avec métropole, région, département, on peut regarder auprès d'autres acteurs publics s'il n'y a pas d'autres opportunités.

Monsieur GIRARD : je suis désolé monsieur LANDOT je vais peut-être essayer d'inverser le raisonnement parce que j'essaie de comprendre depuis tout à l'heure mais aux vues des interventions je ne suis pas le seul à me poser beaucoup de questions sur ce qu'apporte vraiment l'outil syndicat mixte hormis une réponse juridique par rapport à la responsabilité des compétences sur le domaine sanitaire des départements. J'aurai inversé la question en disant qui l'a cette compétence aujourd'hui, si dans les textes vous regardez qui doit s'occuper d'éviter la propagation de la rage, je pense que ce n'est ni les départements ni les régions, que tous ces domaines relèvent plutôt du niveau de l'État donc le texte ne le dit pas mais ne dit pas que c'est le département, ni la région donc aucune collectivité n'est en théorie responsable de ce niveau de responsabilité. Donc déjà je ne comprends pas pourquoi l'État empêche les collectivités de faire ce qu'il devrait faire lui pour parler franchement. Et deuxièmement pourquoi la solution syndicat mixte répond mieux à cette question que le statut d'entente interdépartementale puisque de toute façon aucun texte n'attribue, à ma connaissance, la compétence sanitaire liée au monde animal aux départements ou aux régions.

Monsieur LANDOT : justement là où pour moi ça répond c'est la question de l'ouverture, avant vous pouviez intervenir sur ces questions-là par la clause de compétences générales, elle n'y est plus, alors à la limite ça peut justifier demain des adhésions justement des métropoles. S'il y a une métropole demain qui décide d'intervenir contre la rage parce qu'il y a un enjeu et qu'il y a une carence, ça peut justifier leur intervention sous réserve que la communauté ait pris elle-même une compétence en la matière. En quoi ça répond mieux, parce qu'on peut s'ouvrir aux autres personnes compétentes puisqu'effectivement comme vous l'avez évoqué il y a ce glissement des compétences qui a été opéré mais ce qui apparait derrière c'est qu'il y a la question aussi peut-être demain de travailler avec les structures compétentes de l'État mais là c'est une autre chose.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur GIRARD : et d'où vient le risque juridique ? C'est ça la vraie question, qui peut contester qu'il y ait une entente interdépartementale qui s'occupe de ça, ce que je ne comprends pas c'est la position des préfets qui peuvent déjà aussi contester la mobilisation d'un département sur ces thématiques, ce n'est pas très logique… excusez-moi

Monsieur LANDOT : je ne me prononcerai pas sur la logique parce que tout le monde aurait effectivement préféré…

Monsieur GIRARD : et c'est surtout que chaque préfet l'interprète différemment parce qu'il y a des départements qui ont eu des interrogations sur ce sujet-là, d'autres aucune donc il y a quand même un problème.

Monsieur LANDOT : ma crainte là-dessus c'est que pour l'instant on est dans une phase de tolérance, avec des tolérances à géométrie variable parfois par les services de l'État mais tolérance parce qu'à échelle humaine on va dire et de l'avis d'ELIZ, finalement la loi NOTRe c'était hier, mais est-ce qu'on aura toujours cette tolérance dans 2 ou 3 ans, je ne sais pas, après c'est vrai que vous êtes sur un service aux intérêts reconnus donc on peut se dire que le risque de contentieux est assez faible, qui aurait intérêt à attaquer ? Mais malheureusement on a parfois des surprises, vous savez on voit dans notre métier d'avocat parfois des coups venir, une personne qui se prend de passion tout à coup pour tous les sujets de la terre et qui attaque tout et n'importe quoi, quelqu'un au niveau du contrôle de légalité qui ce jour-là était un stagiaire d'été qui a préconisé d'attaquer, on n'a pas fait gaffe et c'est parti ! J'exagère un peu mais pas ce n'est pas loin parfois. La crainte qu'on peut avoir c'est aussi la CRC qui à un moment, a un problème d'un point de vue d'imputation et là ça pose des soucis au comptable public. C'est tout le problème justement, ce sera pur d'attaquer les actions d'un bel outil que représente l'ELIZ mais on ne sait jamais malheureusement. Je sais que ce n'est pas une réponse très claire mais c'est malheureusement tout le problème et c'est vrai qu'on pourrait se dire attendons de voir si on se prend des coups, on réagira mais l'idée qu'on a évoqué au début c'est qu'il vaut mieux peut-être ne pas attendre parce que quand on commence à se prendre des coups et à être contesté on est en fragilité. Et l'idée est de se mettre dans le cadre qui vous sécurisera un peu plus et quand on peut le faire de manière sereine mais ce que je vous dis là est plus subjectif que juridique.

Monsieur HOUSSIN : je voudrais intervenir, ce n'est pas une question mais dire la position du département du Nord sur le débat que nous venons d'avoir et je rejoins tout à fait cette dernière intervention, en tout cas en ce qui concerne le département du Nord nous ne sommes pas favorables à la création d'un syndicat mixte et en l'état des choses actuelles si nous allions vers cette hypothèse-là, nous n'adhérerions pas à ce syndicat mixte, c'est le 1er point. Par ailleurs si on regarde aujourd'hui, je ne voudrais pas parler pour la région des Hauts-de-France mais on voit un peu ce qu'ils mettent en place, l'exécutif des Hauts-de-France et par son président Xavier BERTRAND ne souhaite pas intervenir dans des domaines où les départements sont présents et vice-versa. Et donc je pense qu'il n'y aura pas d'adhésion de la région au syndicat mixte si les départements y sont et inversement, néanmoins ce que m'a demandé de vous dire le vice-président en charge, c'est qu'il souhaiterait qu'il puisse y avoir assez rapidement avec vous une rencontre avec la vice-présidente en charge au niveau de la région et les 5 départements sur ce point-là. Donc voilà aujourd'hui la position du département du Nord si on partait vers un syndicat mixte, nous n'y adhérerions pas.

Monsieur DAVID : oui effectivement c'est une information importante…

Monsieur COMBES : ceci dit président, l'information donnée par monsieur HOUSSIN qui a un goût un peu amer au départ, finalement avec l'information qu'on pourrait au moins discuter avec les 5 départements et la région pour essayer de voir ce qui est possible de faire, je vais prendre ça pour une bonne nouvelle.

Monsieur DAVID : ce qui est pressenti pour être la suite, hormis les rendez-vous qu'on pourra prendre avec les départements ou les régions qui se sont manifestées pour l'instant vis-à-vis de cette évolution juridique, nous préparons après le conseil d'administration d'aujourd'hui, le débat qui vient de se dérouler, un courrier à chaque département demandant avant le conseil d'administration du mois de mars prochain, l'avis du département concernant cette évolution, encore une fois cette évolution je la trouve très nécessaire parce qu'on répond déjà aux interrogations de certains départements qui nous disent qu'ils n'ont plus possibilité d'adhérer compte tenu de l'évolution avec la loi NOTRe et donc on répond à ces questionnements comme le Territoire-de-Belfort et d'autres. Et on permet d'avoir une solution juridique durable pour nos missions. Donc un courrier sera fait à chaque département, normalement les départements adhérents actuels doivent délibérer à l'unanimité concernant la transformation en syndicat mixte ouvert et ensuite il y aura tout un processus qui demandera quand même un certain temps puisqu'on peut estimer pratiquement à 9 mois le temps de gestation de tout ça.

Monsieur LANDOT : je voulais juste évoquer une chose, pourquoi l'opposition de principe à un syndicat mixte en fait ?

Monsieur HOUSSIN : par simplification, je crois qu'aujourd'hui il faut arrêter les croisements entre régions, départements, etc, il faut aujourd'hui simplifier les choses soit c'est une compétence "département", soit c'est une compétence "région", soit c'est une compétence de l'État et dans ce cas-là on ne le fait plus. Le but est de simplifier la loi NOTRe et l'objectif de la loi NOTRe est de simplifier, pas de venir compliquer or là on part sur quelque chose qui est compliqué où on ne sait plus qui fait quoi.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur DAVID : pour autant tous les jours on est en train de conventionner avec la région dans telle ou telle compétence, sur l'agriculture on conventionne constamment avec la région, parce qu'on intervient en complémentaire de la région qui intervient dans tel ou tel domaine, moi ça ne me choque pas.

Monsieur LANDOT : juste pour évoquer une chose, encore une fois on est très libre sur les syndicats mixtes donc d'abord en termes d'équilibre entre vous, il y a tout un ensemble de chose qu'on peut apporter pour maintenir ces équilibres c'est la 1ère chose.
Ensuite, si on prend les Hauts-de-France, on peut envisager d'être dans une situation où il n'y a que les départements et pas la région, on peut avoir sur votre territoire les mêmes équilibres. Alors évidemment vous avez entendu mon point de vue en disant que si on a une superposition ça peut être mieux.
Après je vous dirais que d'un point de vue purement administratif, pour moi on est toujours dans cette simplification dans la mesure où vous avez aujourd'hui une entité, on n'est pas entre 2, 3 ou 4 on reste sur une entité, par contre on va chercher les compétences et les financements là où ils existent. Donc la question souvent par rapport aux inquiétudes que ça peut générer, on peut répondre aussi en ayant des bons équilibres en termes de gouvernance. Ce que je propose en général là-dessus mais je ne sais pas où en est l'état d'avancement de la réflexion, il peut souvent être intéressant de voir ce que ça peut donner, si vraiment l'équilibre proposé est inacceptable, très bien mais d'expérience on peut apporter des réponses sur certaines inquiétudes d'équilibre par l'outil de syndicat mixte en général, c'est vraiment une question de bien travailler ensemble sur les équilibres pour que ce soit des choses acceptables, je ne suis pas là pour vendre quoi que ce soit, c'est mon retour d'expérience même si j'entends complètement le besoin de visibilité et ce scénario doit apporter le plus de réponses en termes de visibilité pour pas que ce soit une usine à gaz évidemment.

Monsieur DAVID : je vous remercie pour vos interventions les uns et les autres et les explications du cabinet LANDOT, je note un rendez-vous à prévoir d'ici la fin de l'année avec la région et les départements en question de façon à avancer sur cette problématique. Il est temps maintenant d'aborder la partie technique de notre conseil d'administration et je laisse la parole à madame KNAPP concernant l'échinococcose.

Madame KNAPP : (Le diaporama correspondant à cette présentation est placé à la fin de l'intervention de madame KNAPP). bonjour à toutes et à tous, je vais vous présenter le programme Monizoo, mais au départ je vais surtout vous exposer l'origine de ce projet et les résultats de l'étude dénommée CECURE qui portait sur la distribution rurale et urbaine du parasite *Echinococcus multilocularis,* de son petit nom latin, après un copro-échantillonnage, on a simplement ramassé des fèces.
C'est un projet qui a duré trois années, il était mené en Franche-Comté et en Ile-de-France. Ces projets CECURE et Monizoo prennent place dans un contexte de cohabitation plus ou moins fréquente en ville des animaux sauvages comme le renard qui est potentiellement porteur du parasite *Echinococcus multilocularis*.
On constate la présence du renard, pas forcément contaminé, dans beaucoup de villes et ceci de plus en plus. Une problématique sanitaire s'ajoute à ce tableau, qui est l'implication des animaux domestiques, comme le chien ou le chat, dans une potentielle dissémination du parasite en ville et en milieu rural. Pour ça nous nous sommes basés sur les travaux réalisés par l'ELIZ et publiés en 2012, qui ont permis de mettre au jour de nouvelles informations très importantes sur la présence du parasite dans des régions où, jusqu'avant la publication, n'avait pas été mise en évidence, notamment dans des grandes agglomérations comme la région Ile-de-France. Ce projet qui s'appelle CECURE c'est-à-dire Contamination de l'Environnement et Circulation Urbaine et Rurale par *Echinococcus multilocularis*, avait pour but de caractériser le danger lié à la présence de cet agent biologique pathogène pour l'homme et ceci en étudiant différents contextes d'urbanisation pour évaluer le rôle des hôtes définitifs sauvages et domestiques dans la dispersion du pathogène. Donc 8 sites ont été choisis, des zones rurales en zone d'endémie historique, avec des communes de Haute-Saône et du Doubs et des zones urbaines, avec des parcs parisiens de Seine-Saint-Denis et des communes de l'Essonne.
La démarche était la suivante : en partant de la cartographie réalisée sur des autopsies de renards avec des indications d'urbanisation contrastée, donc les zones choisies, un copro-échantillonnage a été réalisé sur ces 8 sites et sur 2 années consécutives. Un traitement par biologie moléculaire a été réalisé sur ces échantillons, donc on a recherché l'ADN du parasite *E. multilocularis* et également l'ADN de l'hôte pour pouvoir savoir de manière précise qui avait déposé les fèces et si elles étaient contaminées par le parasite. À cela on a réalisé des études statistiques, notamment celle qui s'appelle statistique de Kulldorff et qui permet de faire une prédiction de zones à risque ou de zones moins à risque sur un territoire donné. Et on a pu mettre en évidence aussi la distribution spatiale et l'abondance fécale dans les zones étudiées.
Sur ce tableau, pour vous montrer toutes les zones étudiées à chaque fois sur 2 années, de manière non surprenante on retrouve le parasite chez le renard. Avec d'abord le contexte rural où on le retrouve dans toutes nos zones rurales, le chien et le chat également contaminés mais dans une moindre mesure, on a une commune où on a pas mal de chats porteurs du parasite et en Ile-de-France nous n'avons pas mis en évidence la présence du parasite. Alors pour revenir sur cette statistique spatiale, elle permet de voir des éléments intéressants, ici pour le renard on voit la distribution des fèces positives (rouge) et négatives (vertes) sur ces 3 communes de Franche-Comté avec par exemple dans le village d'Aillevans dans le nord de la Haute-Saône, cette grosse zone verte qui montrerait par cette statistique que c'est une zone très négative en fèces. Il y a des fèces de carnivores, du renard mais elles ne sont pas contaminées au nord du village, en revanche on a une zone potentiellement à risque au sud-ouest du village. Et sur la commune des Alliés, petite commune dans le Doubs juste à côté de la Suisse, on a une zone au nord-est qui est fortement à risque de transmission du parasite ici pour les analyses sur le renard.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Comme je vous l'ai dit, on n'a pas trouvé en Ile-de-France le parasite par rapport à ce que nous avons récolté, on a peut-être un biais d'échantillonnage, on a certainement moins d'échantillons surtout sur le renard en Ile-de-France mais on peut quand même avoir des éléments intéressants : ici on voit la distribution et la densité des fèces de renards dans nos villages en Franche-Comté et dans les parcs et villes d'Ile-de-France.
On retrouve donc des fèces de renards surtout à l'extérieur mais dans la commune du Haut-Doubs on retrouve pas mal de fèces de renards à l'intérieur du village et dont certaines contaminées, avec peut-être un comportement du renard un peu particulier dans le Haut-Doubs où là il s'approche des habitations pour avoir de la nourriture puisque les hivers sont assez rudes. Et la distribution dans les parcs et villes d'Ile-de-France, donc 3 parcs de Seine-Saint-Denis dans le parc Georges Valbon la présence du renard de manière assez importante notamment dans une partie du parc assez tranquille au sud-ouest du parc, et de manière un peu plus répartie sur les autres parcs mais avec toujours la présence de ce carnivore sauvage en ville.
Ici pour le chien ce sont d'autres aspects, on a pu dégager des tendances de ces carnivores à déféquer de manière différente au niveau spatial et donc chez le chien on s'aperçoit que dans les villages c'est l'opposé du renard, les fèces se trouvent au centre du village et pareil pour les communes de l'Essonne où une densité importante de fèces trouvées dans les rues de ces 2 villes.
Dans les parcs, quelque chose d'intéressant c'est que les fèces des chiens sont déposées à l'entrée des parcs et peu au centre finalement, ça permet de voir un peu une cartographie du dépôt de fèces et potentiellement mettre à jour des zones à risque malgré le fait qu'en Ile-de-France on n'ait pas trouvé le parasite dans les crottes. Mais potentiellement, si quelques individus sont contaminés, on peut prévoir par exemple des zones à surveiller plus particulièrement.
Tout ceci combiné, que ce soit les prévalences fécales, c'est-à-dire le parasite présent dans les fèces, la densité de fèces que nous avons relevé dans les différentes rues des villes, villages et les sentiers des parcs, combiné aussi avec le potentiel biotique c'est-à-dire la capacité du parasite chez nos différents hôtes à produire des œufs on peut avoir ici une sorte de modélisation et on peut faire des prédictions quant à la dangerosité liée aux différents hôtes.
Donc voilà pour le programme CECURE qui est en cours de rédaction, l'article est quasiment fini pour être soumis à une revue internationale. Un gros travail qu'on a réalisé depuis 2012 et qui va aboutir très prochainement.
Tout ça pour arriver sur le projet Monizoo c'est-à-dire « Monitoring des Zoonoses », donc il suit directement le projet CECURE et il a pour but lui d'étudier la disponibilité et la distribution de 2 parasites cette fois *Echinococcus multilocularis* et *Toxocara* qui est plus cosmopolite, et ceci au fil des saisons pour étudier l'exposition saisonnière à ces 2 parasites chez les carnivores sauvages et domestiques. Cette fois nous nous limitons à des zones rurales, un village du Doubs : Les Alliés, et 2 villages de Meurthe-et-Moselle, toujours par les mêmes méthodes de recherche d'ADN spécifique des 2 parasites et de l'hôte également. C'est un programme qui court sur l'année 2017 et qui va surement être poursuivi en 2018, nous allons tous les 2 mois sur le terrain ramasser des fèces et à chaque fois les mêmes paramètres sont analysés. Ce projet va être agrémenté par une identification individuelle des carnivores grâce à une analyse génétique plus poussée, qui nous permet de savoir qui a fait quoi, qui est porteur, si on a toujours le même renard qui est porteur ou qui dissémine ses fèces partout dans le village ou si on a affaire à beaucoup d'individus. Voilà donc pour ce projet Monizoo et j'en ai terminé, merci.

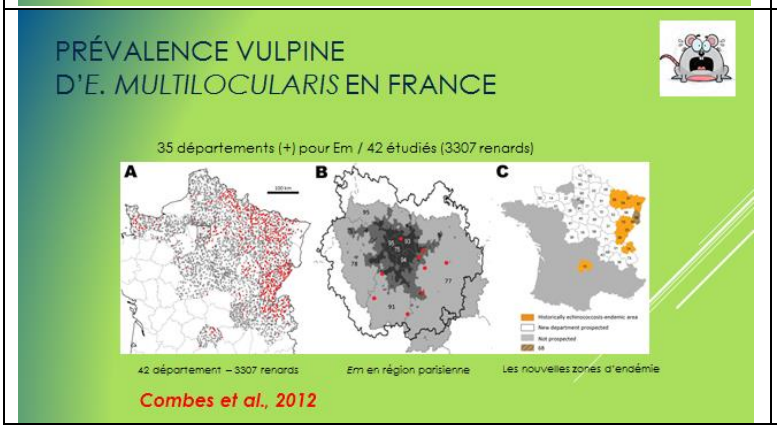

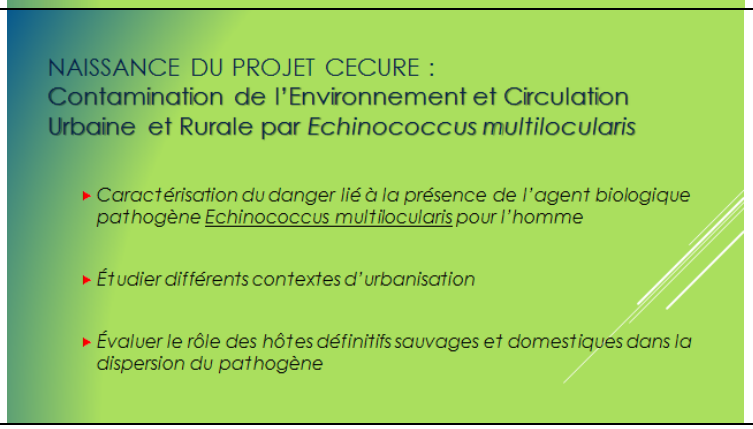

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

ZONES D'ÉTUDE

- **Zones rurales** (2 communes de Haute-Saône, 1 du Doubs)
- **Zones urbaines** (3 parcs parisiens, 2 communes de l'Essonne)

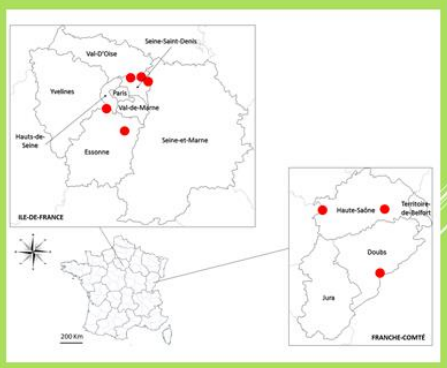

MATÉRIEL ET MÉTHODE

- **Choix des sites d'études**
  - Carte des prévalences vulpines
  - Urbanisation contrastée
- **Méthodes diagnostiques**
  - Copro-échantillonnage
  - Diagnostic qPCR : *E. multilocularis* + Host fecal test
- **Analyses spatiales**
  - Statistique de Kulldorff
  - Distribution spatiale et abondance fécale

RÉSULTATS : PRÉVALENCES FÉCALES

Contexte rural — Contexte urbain

	Les Alliés		Aillevans		Fahy-les-Autrey		Igny		Courcouronnes		Poudrerie Park		Sausset Park		G. Valbon Park		
year / host	2012	2013	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	Total no. stool
fox no. stool	153	83	35	75	41	48	4	8	15	9	2	6	7	14	34	51	585
fox prevalence %	24.2	28.9	22.9	30.7	9.8	52.1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
95% CI	(17.8-31.9)	(19.7-40.1)	(11.0-40.8)	(20.8-42.8)	(3.2-24.1)	(37.4-66.8)	(0-60.4)	(0-40.2)	(0-25.3)	(0-37.1)	(0-80.2)	(0-48.3)	(0-43.9)	(0-26.8)	(0-12.6)	(0-8.7)	-
dog no. stool	86	119	63	50	23	24	50	29	59	38	14	10	10	27	96	50	748
dog prevalence %	1.2	1.7	0	0	0	4.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
95% CI	(0.1-7.2)	(0.3-6.5)	(0-7.2)	(0-8.9)	(0-17.8)	(0.2-23.1)	(0-8.9)	(0-14.6)	(0-7.6)	(0-11.4)	(0-26.8)	(0-34.4)	(0-34.4)	(0-13.5)	(0-4.8)	(0-8.9)	-
cat no. stool	12	20	51	53	12	10	3	2	2	1	0	0	0	2	2	1	171
cat prevalence %	8.3	0	3.9	0	0	30	0	0	0	0	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	-
95 % CI	(0.4-40.2)	(0-20)	(0.7-14.6)	(0-8.4)	(0-30.1)	(8.1-64.6)	(0-0)	(0-0)	(0-0)	(0-0)	n.d.	n.d.	n.d.	(0-0)	(0-0)	(0-0)	-
Total no. stool	251	222	149	178	76	82	57	39	76	48	16	16	17	43	132	102	1507

+ 23 blaireaux et 3 fouines

DISTRIBUTION DES FÉCES DE RENARDS *EM*(+)/(-) ET STATISTIQUE DE KULLDORFF (ZONES RURALE

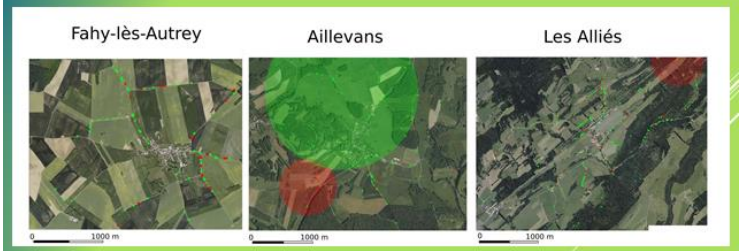

DISTRIBUTION & DENSITÉS DES FÈCES DE **RENARDS**

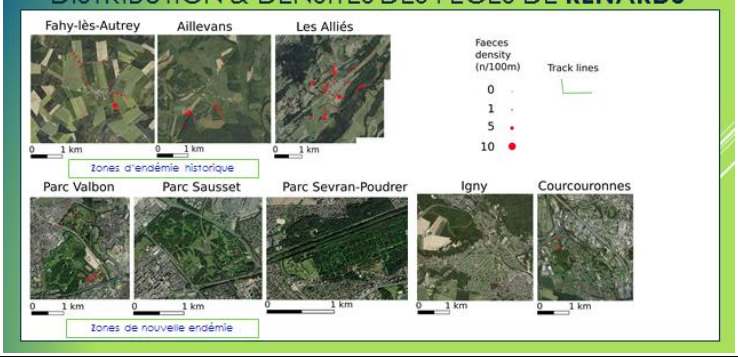

DISTRIBUTION & DENSITÉS DES FÈCES DE **CHIEN**

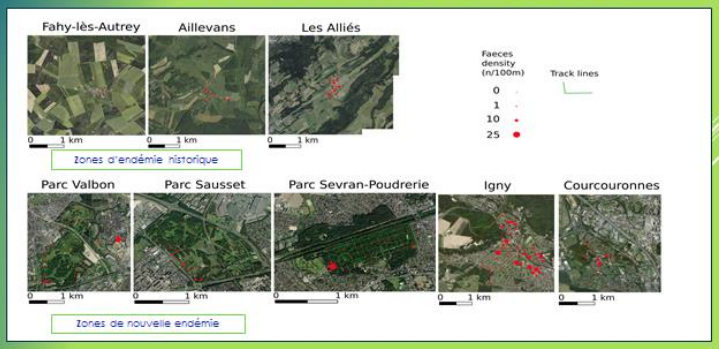

Combinaison de la prévalence fécale, de la densité de féces et de l'abondance relative des oeufs d'*E. multilocularis*

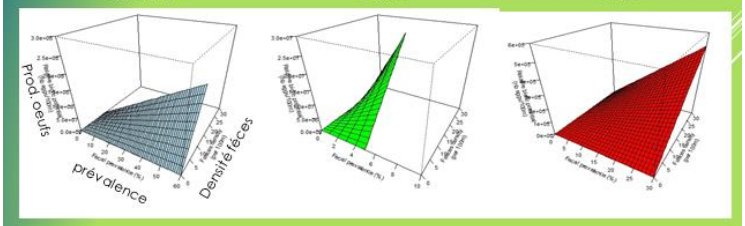

PROJET MONIZOO

- But : étudier la **disponibilité** et la **distribution** des parasites ***E. multilocularis*** et ***Toxocara* sp.** au fil des saisons (**Exposition saisonnière**) chez les carnivores sauvages et domestiques en zone rurale (Doubs et Lorraine) par **qPCR**
- Suivi bimestriel (6 visites) de 3 villages
- Réaliser l'**identification individuelle** des carnivores s. et d. sur les communes étudiées (analyse microsatellite)

Monsieur COMBES : est-ce que quelqu'un a une question à poser ?

Monsieur DAOUD : je rebondis sur l'Ile-de-France parce que je connais bien les 3 parcs parisiens, ce que vous mettez sur la carte en ce qui concerne les fèces de renards, ce qui est en rouge c'est bien la densité ? Donc on s'aperçoit que sur ces 3 parcs y compris sur les 2 communes de l'Essonne, ce n'est pas très homogène, ça reste sur une petite partie, ce qui peut expliquer aussi pourquoi vous avez trouvé des cas négatifs.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Alors qu'on sait que sur les renards sur le département de l'Essonne, la prévalence de l'échinococcose multiloculaire à partir de l'intestin de renard augmente, est-ce que cette étude là le fait que ces fèces restent assez groupées vu cette carte, c'est assez significatif ou pas par rapport à la prévalence de l'échino ? Et juste une dernière question, c'est par rapport au test « Host fecal test », est-ce qu'il permet d'identifier l'échino ? Je pensais à un second test après la PCR, en quoi consiste ce test-là ?

Madame KNAPP : le « Host fecal test » permet de savoir quel hôte est incriminé au niveau de l'espèce que ce soit du chien, du chat ou du renard et à côté de ça il y a un autre diagnostic qui repose sur les mêmes techniques mais qui permet de rechercher l'ADN du parasite, ce sont différentes cibles. C'est vrai qu'on a ramassé des fèces sur une petite partie des territoires finalement et à voir si c'est superposable avec les études réalisées sur les départements plus largement. On a certainement un biais d'échantillonnage, il faut rechercher peut-être de manière plus fréquente, on n'y est allé que 2 fois, voir si au cours de l'année on a des différences de disponibilité du parasite, c'est un peu le projet Monizoo qui nous le dira, à suivre donc.

Monsieur BOUÉ : je rajouterai quelque chose, c'est que ces renards sont des renards urbains qui n'ont pas forcément le même type d'alimentation que les renards présents sur l'ensemble du département qui vont manger des rongeurs, là ils sont dans des zones de parcs, il n'y a pas forcément le cycle qui peut se maintenir, donc on est sur des zones particulières mais c'est important parce que ça veut dire qu'en milieu urbain le risque est moindre et c'est rassurant pour les gens qui fréquentent ces parcs, c'est un autre aspect à prendre en compte aussi.

Monsieur COMBES : néanmoins dans le parc Georges Valbon, sur 5 renards prélevés, 3 étaient positifs à l'échino dans les intestins.
On va maintenant passer à la suite avec Vincent qui va nous parler du programme de cartographie de l'échinococcose alvéolaire actuel. Juste avant qu'il ne commence je voulais aborder le point sur la lutte anti-vectorielle, c'est une activité qui va démarrer, nous avons déjà commencé à nous former à l'ensemble de ces opérations. Le département des Hauts-de-Seine est passé en niveau 1, c'est-à-dire dans une classification où la présence est totalement confirmée et il va y avoir un arrêté ministériel qui va déclarer le département passé en niveau 1 avec une activité supplémentaire qui sera vraiment la lutte anti-vectorielle confiée par le département des Hauts-de-Seine à l'Entente et on vous donnera bien sûr lors de chaque conseil d'administration l'évolution de cette action sur le périmètre. Nous allons aussi lancer un gros programme d'investigation sur la maladie de Lyme et les maladies à tique d'une façon générale.

Monsieur RATON : (Le diaporama correspondant à cette présentation est placé à la fin de l'intervention de monsieur RATON) je vais donc refaire le point sur le projet cartographique. Pour remémorer : on prélève une centaine de renards répartis sur tout le département par tir de nuit, piégeage ou avec les louvetiers. C'est géré par la fédération des chasseurs, les renards sont amenés dans les laboratoires vétérinaires des départements. C'est donc une analyse sur les intestins du renard, ils sont décontaminés à -80°C, ensuite un grattage est effectué ; maintenant on a optimisé la procédure, on ne lit plus que 2/5ème des intestins donc ça a permis de gagner du temps d'analyse par rapport à la 1ère étude, et on voit directement à l'aide d'une loupe binoculaire les tænias dans l'intestin.
Ensuite tous les vers sont envoyés à l'ANSES pour confirmation et pour des études génétiques sur le parasite. L'Université de Franche-Comté fait aussi partie du comité de pilotage pour l'analyse cartographique des résultats.
Voilà la carte du 1er projet de cartographie, avec en bleu la zone connue d'endémie avant ce projet de présence du parasite, et ensuite la nouvelle zone qu'avait mis en évidence le 1er projet de cartographie.
L'idée 10 ans après, est de refaire un projet de cartographie pour voir si la prévalence a bougé, si la distribution de l'échinococcose alvéolaire chez le renard est en extension ou pas, si ça a progressé vers l'ouest ou ailleurs sur le territoire, toujours caractériser le risque territoriale et les études génétiques pour comprendre la stratégie d'extension du parasite.
Je fais juste un petit point sur la variance interannuelle avec les premiers résultats qu'on a. Voilà le territoire potentiel d'étude puisque ce n'est que sur les départements adhérents qu'on peut le faire. Donc actuellement 38 départements adhérents et la métropole de Lyon, pour le 2nd projet de cartographie 23 départements se sont lancés, plus 2 autres départements non adhérents par un autofinancement de la fédération départementale des chasseurs font le même type de recherche, c'est la couverture en bleu.
On a actuellement 1 553 renards prélevés et un peu plus de 1 000 analyses. Voilà la différence entre le 1er projet de cartographie et là où on en est pour le 2nd, les résultats en jaune sont les renards prélevés qu'il reste à analyser, tous les laboratoires n'ont pas encore pu commencer les analyses. Mais par contre on n'est encore pas à la même couverture que le 1er projet de cartographie, on essaie de relancer les départements qui ne le font pas mais ce n'est pas forcément évident. Les Yvelines qui viennent d'adhérer vont se lancer dans le projet de cartographie, on va donc mettre ça en place avec le LRSFS et la FICIF prochainement.
Voici les résultats bruts, les départements en bleu sont ceux où on n'a encore pas assez de résultats pour vraiment dire quelque chose, en jaune ce sont les départements où on reste dans des taux de prévalence faible comme le Cher à 0%, où généralement on en trouve 1 par an, sachant qu'ils ont en trouvé un en janvier 2015 lors du suivi d'épidémiosurveillance que la fédération autofinance.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Pareil dans la Loire où on a 1 positif, c'est à peu près ce qu'on avait il y a 10 ans. Les départements en orange sont ceux où les prévalences n'ont pas changé, comme dans le Jura où elle reste élevée avec 52% il y a 10 ans et aujourd'hui. Dans l'Oise, le Nord on reste sur des prévalences de 8% et 20% respectivement, et 16% dans le Calvados. Les départements en rouge sont ceux où les prévalences ont augmenté, dans l'Aube on est passé de 12% il y a 10 ans à 28% donc forte augmentation, dans la Marne on est passé de 19% à 33%, en Moselle on est passé de 34% à 54%, donc d'assez fortes augmentations. Et là une nouveauté pour le Pas-de-Calais où il n'y avait jamais eu de cas d'échinococcose sur intestin il y a 10 ans, on est aujourd'hui à 5% sur les 99 renards analysés, et ces vers ont bien été confirmés par l'ANSES.
Ce sont donc des résultats intermédiaires, il faut attendre que les analyses soient finies mais on voit une tendance à l'augmentation du taux d'infestation et il faudrait plus de départements qui participent au projet pour essayer d'avoir la même couverture d'il y a 10 ans.

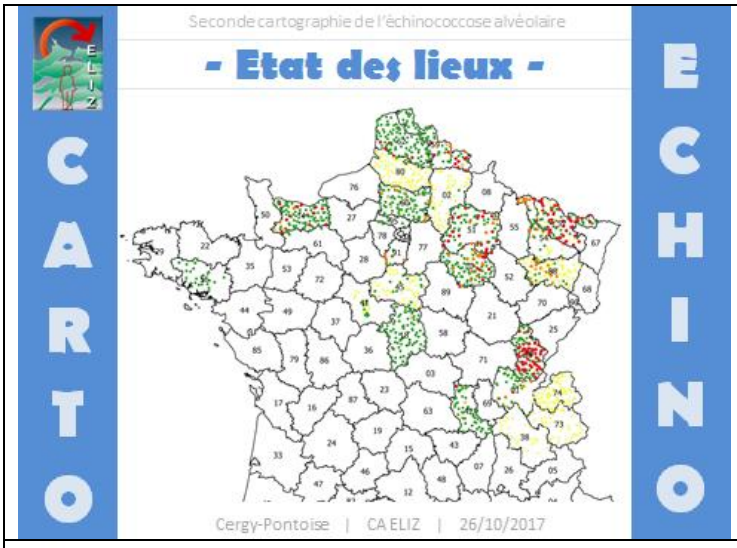

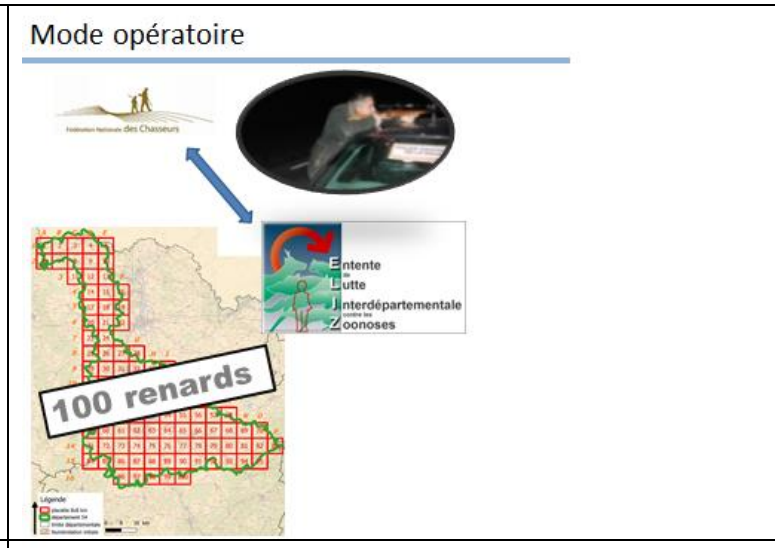

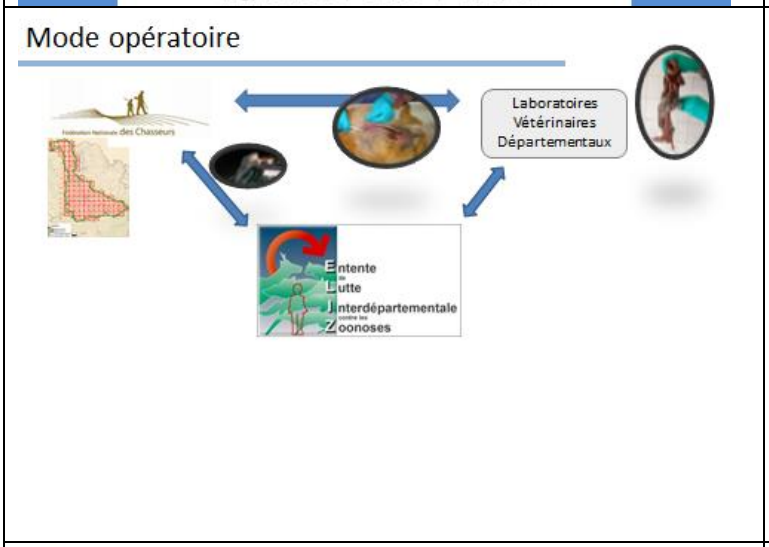

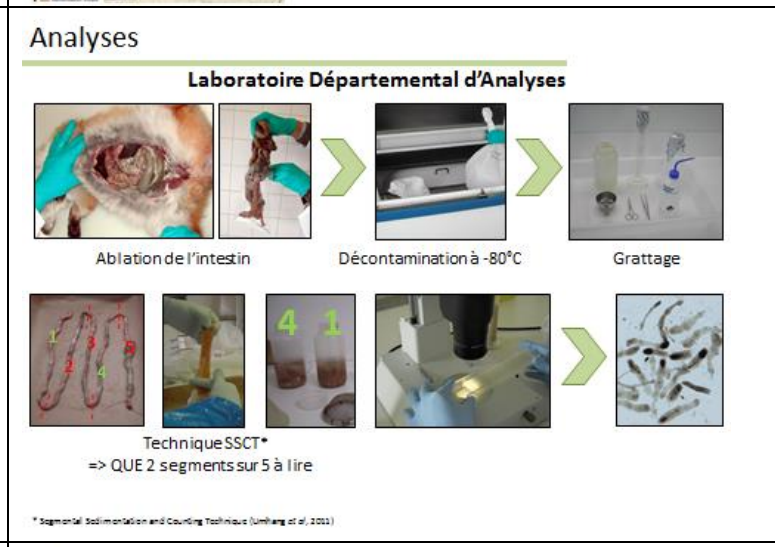

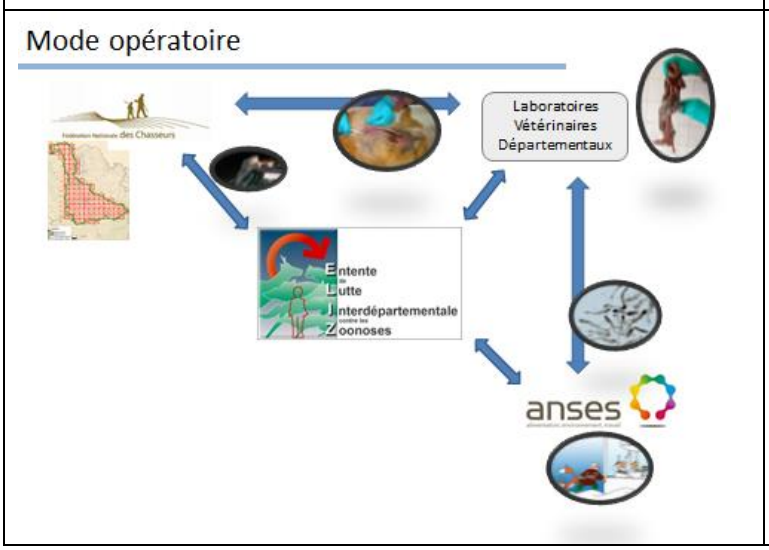

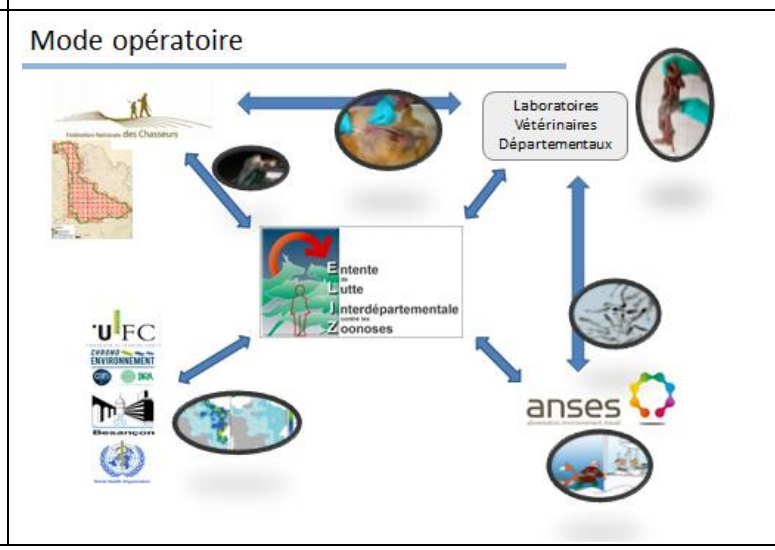

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Projet carto I

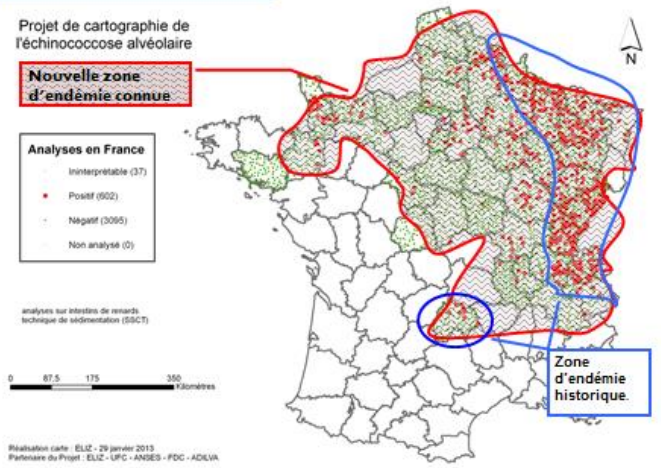

Carto 1 + Epidémiosurveillance + qPCR

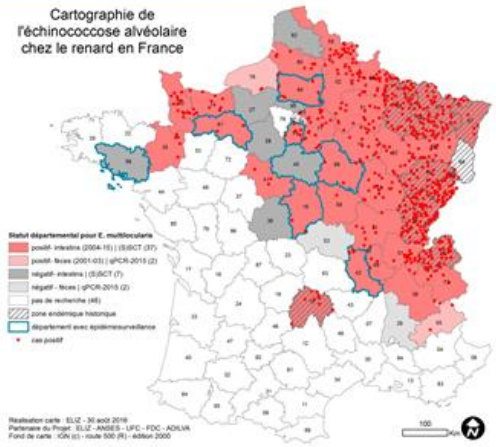

Projet carto II (2016 – 2018)

Objectifs

⇒ variance interannuelle de la prévalence

⇒ distribution de l'EA chez le renard (extension ?)

⇒ caractérisation du risque territorial

⇒ étude génétique

Zone d'étude potentielle

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

38 départements adhérents
+ 1 métropole

Zone d'étude actuelle

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

23 départements participants
(+2 autofinancement FDC)

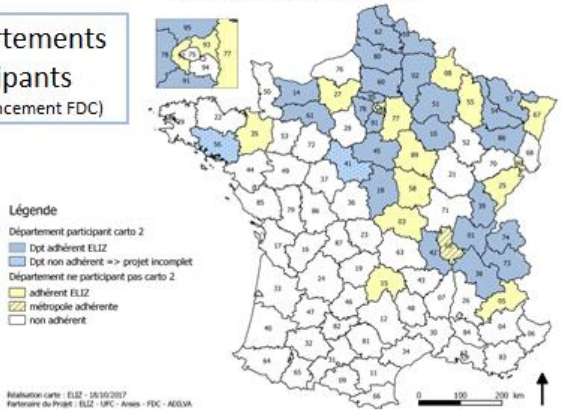

Résultats intermédiaires

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

1553 renards prélevés

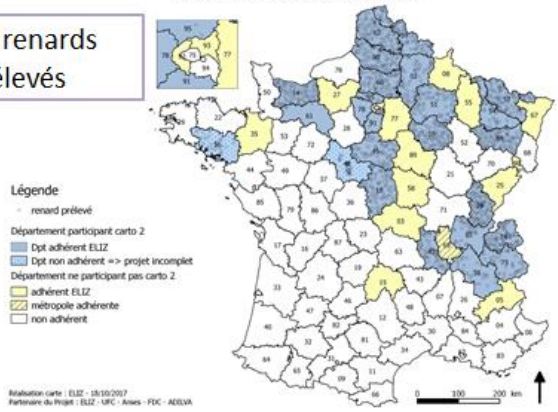

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Résultats intermédiaires

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- résultats intermédiaires des analyses -

1021 renards analysés

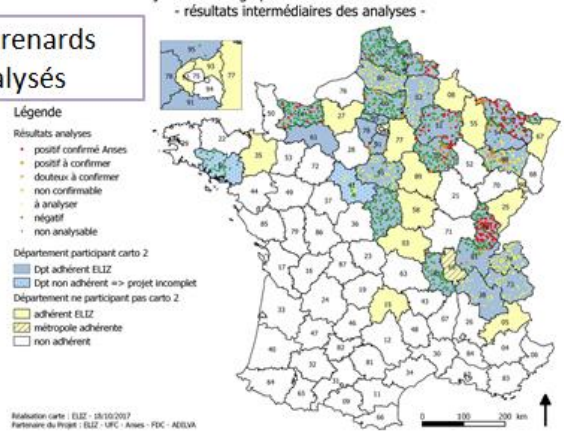

Résultats intermédiaires

CARTO 1

3700 renards

CARTO 2

1553 renards / 2250 attendus

Conclusion

CARTO 2 *Em (Echinococcus multilocularis)* - BILAN INTERMEDIAIRE - 18 octobre 2017

Département	renards collectés	analyse laboratoire départemental					analyse Anses-Nancy : confirmation des positifs LVD			taux d'infestation "temporaire"***	taux infestation publication EID Combes-2012	Dpt
		non analysable	à analyser	négatif LVD	douteux LVD	positif LVD	positif *Em*	négatif *Em*	ininter-prétable			
1	36			30		6				16,7% / n= 36	20% (n=98)	1
2	56		54	2						/ n= 2	20% (n=89)	2
10	95		3	66		16	10			28,3% / n= 92	12% (n=99)	10
14	98			79	1	3	13	1	1	16,7% / n= 96	14% (n=96)	14
18	87			84				2	1	0,0% / n= 86	1% (n=74)	18
38	31		31							/ n= 0	1% (n=89)	38
39	101	2		48			51			51,5% / n= 99	52% (n=102)	39
41*	50		35	15						/ n= 15	2% (n=86)	41
42	62		5	54			1	1	1	1,8% / n= 56	1% (n=97)	42
45	72	1	56	15						/ n= 15	0% (n=100)	45
51	76			51		4	21			32,9% / n= 76	19% (n=103)	51
54	39		12	14		13				48,1% / n= 27	54% (n=84)	54
56*	29			29						0,0% / n= 29	0% (n=109)***	56
57	95	2	11	38			44			53,7% / n= 82	34% (n=103)	57
59	72			56		4	10		2	22,5% / n= 71	20% (n=96)	59
60	83		1	71	5	6				7,8% / n= 77	7% (n=87)	60
61	2			2						/ n= 2	4% (n=55)	61
62	99			90			5	4		5,1% / n= 99	0% (n=90)	62
73	65		65							/ n= 0	11% (n=75)	73
74	100		100							/ n= 0	49% (n=73)	74
78 (dès 2018)	---									/ n= 0	---	78
80	87		87							/ n= 0	8% ((n=89)	80
88	92	4	63	13		12				48,0% / n= 25	24% (n=90)	88
91	9			4		5				/ n= 9	41% (n=41)	91
95	16		8	8						/ n= 8	0% (n=44)	95
Total général	1552	9	531	769	6	69	155	8	5			

* autofinancement de la FDC

** temporaire car l'échantillonage est incomplet et il faut attendre la confirmation des positifs par l'Anses

*** résultat de l'épidémiosurveillance

Conclusion

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- évolution de la prévalence par rapport carto1 -

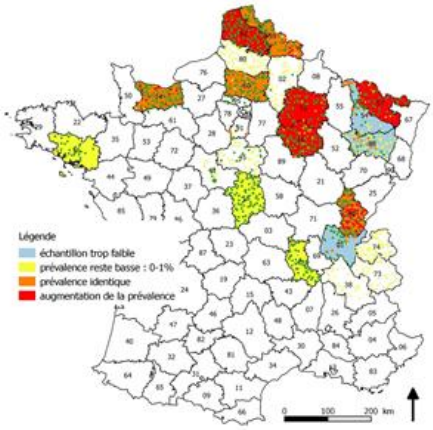

taux d'infestation "temporaire"***	taux infestation publication EID Combes-2012	Dpt
16,7% / n= 36	20% (n=98)	1
/ n= 2	20% (n=89)	2
28,3% / n= 92	12% (n=99)	10
16,7% / n= 96	14% (n=96)	14
0,0% / n= 86	1% (n=74)	18
/ n= 0	1% (n=89)	38
51,5% / n= 99	52% (n=102)	39
/ n= 15	2% (n=86)	41
1,8% / n= 56	1% (n=97)	42
/ n= 15	0% (n=100)	45
32,9% / n= 76	19% (n=103)	51
48,1% / n= 27	54% (n=84)	54
0,0% / n= 29	0% (n=109)***	56
53,7% / n= 82	34% (n=103)	57
22,5% / n= 71	20% (n=96)	59
7,8% / n= 77	7% (n=87)	60
/ n= 2	4% (n=55)	61
5,1% / n= 99	0% (n=90)	62
/ n= 0	11% (n=75)	73
/ n= 0	49% (n=73)	74
/ n= 0	---	78
/ n= 0	8% ((n=89)	80
48,0% / n= 25	24% (n=90)	88
/ n= 9	41% (n=41)	91
/ n= 8	0% (n=44)	95

*** résultat de l'épidémiosurveillance

Conclusion

Projet 2 de cartographie de l'échinococcose alvéolaire
- évolution de la prévalence par rapport carto1 -

Tendance à l'augmentation du taux d'infestation.

Il faudrait plus de départements participants au projet.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur DAVID : merci, y a-t-il des questions sur les résultats intermédiaires de cette cartographie ?

Monsieur BAUD-GRASSET : j'avais une question sur le prélèvement, comment vous jugez un prélèvement sur un territoire ? Est-ce que vous respectez des densités sur le nombre d'animaux qui restent sur le territoire ? Dans les équilibres de biodiversité ? je pose cette question parce que je suis agriculteur et les renards ont un rôle aussi important pour gérer certains petits animaux qui quelquefois font du travail de sol important à certaines périodes et comment on trouve le juste équilibre entre le fait de vouloir lutter contre cette maladie qui a une incidence sur notre santé et ce nombre d'animaux qui jouent une régulation dans la chaine alimentaire ?

Monsieur COMBES : je vais me permettre de répondre parce que l'investigation que nous faisons ne concerne qu'une centaine de renards correspondant à un prélèvement extrêmement faible, répartis sur tout le territoire qui n'a strictement aucun impact sur les populations et notre vocation n'est pas de faire de la lutte contre le renard vis-à-vis de l'échinococcose alvéolaire, on a montré que c'était quelque chose qui n'était pas réalisable et qui pouvait même avoir des effets contraires à ce qui aurait pu être espéré. Donc on ne parle pas du tout d'élimination des renards, on ne fait juste qu'un prélèvement infime de renards par rapport à la population existante et on n'a pas d'évaluation de densité, on essaie de couvrir de façon homogène tout le territoire, par exemple en Haute-Savoie il y a certains sommets sur lesquels on n'envisage pas de travailler mais globalement on essaie de couvrir tout le territoire, ça nous fait une répartition uniforme. Statistiquement le nombre de 100 renards nous permet de faire l'évaluation d'une prévalence localement mais ces 100 renards n'ont strictement aucun impact vis-à-vis des populations et nous n'intervenons pas sur les densités de renards, ce qui est très difficile à faire.

Monsieur BOUÉ : pour rajouter des chiffres, tu me confirmes Jean-Yves, mais c'est 0,4 renards au km^2 donc ça fait quand même beaucoup de renards sur un département et en prélever 100 ne modifiera pas la population. L'autre aspect de la réponse, 100 renards sur un département statistiquement ça nous permet de détecter une prévalence de 1% donc si vous avez la maladie à faible taux on doit être capable avec 100 renards sur une échelle départementale de la mettre en évidence. C'est pour ça que c'est un chiffre raisonnable à la fois pour ne pas perturber les populations de renards mais pour avoir le résultat attendu qui est de connaitre la prévalence renard dans votre département.

Monsieur COMBES : d'autres questions ? Maintenant j'aimerai pouvoir passer à Jean-François COSSON qui va nous parler de science participative autour de la maladie de Lyme, en sachant que nous sommes en train de rencontrer tous les spécialistes qui travaillent sur Lyme dont Jean-François COSSON fait partie des acteurs les plus importants et son projet de science participative nous a paru particulièrement intéressant pour pouvoir le présenter ici.

Monsieur COSSON : (Le diaporama correspondant à cette présentation est placé à la fin de l'intervention de monsieur COSSON) bonjour, je vous remercie de m'avoir invité pour me permettre de présenter ce projet.
Donc mon discours porte sur les tiques, les agents infectieux et ensuite ce qu'on peut faire, comment on peut améliorer les choses par de la recherche participative.
Je vais passer assez rapidement sur les tiques et sur les agents infectieux pour nous permettre d'avoir un peu de discussion sur la fin. Je voudrais juste montrer cette diapositive : on dit souvent la tique mais en fait c'est comme si on disait le poisson c'est-à-dire qu'il y a plein d'espèces de tiques, à peu près 900 espèces dans le monde, et rien qu'une trentaine d'espèces en Europe et sur ces 30 espèces il y a 5 genres qui sont vraiment embêtants d'intérêt médical ou vétérinaire. Leur répartition est assez large mais ce qu'il faut retenir c'est qu'il n'y a aucune espèce spécifique à l'homme, toutes ces espèces se nourrissent à la fois sur l'homme et sur les animaux sauvages. Ces mêmes espèces pouvant piquer l'homme et les animaux sauvages, vont transmettre des pathogènes qui vont être transmis entre l'homme et les animaux sauvages, on est donc vraiment dans le cadre de zoonoses y compris pour Lyme.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Voilà ce qui est connu sur la maladie de Lyme, c'est vrai que quand on parle des tiques actuellement on parle surtout de la maladie de Lyme, sauf pour les gens qui sont dans le domaine vétérinaire où ils vont plutôt s'intéresser à la piroplasmose qui atteint les chiens ou les chevaux. En fait on focus beaucoup sur quelques maladies transmises par les tiques et pourtant il y a beaucoup de pathogènes qui sont transmis pas les tiques et dont on ne connait à peu près rien. Ici rien que pour montrer ce qu'il se passe avec la maladie de Lyme, le graphe à droite montre la découverte des différentes espèces de Borrelias, en haut en rouge ce sont les Borrelias affiliées à Lyme, qui peuvent éventuellement donner des syndromes de maladie de Lyme, pas toutes, et on voit que la dernière espèce a été décrite en 2015, tout ça pour dire qu'on est vraiment dans un domaine de recherche assez évolutif et qu'on ignore encore beaucoup de choses sur ces pathogènes.
Mais voilà l'état des lieux de ce qu'il se passe en Europe, ce n'est pas pour vous faire peur c'est juste pour avoir une information, c'est-à-dire qu'on a à peu près 38 espèces de bactéries qui peuvent être transmises par les tiques, 14 espèces de parasites et à peu près 25 virus.
On connait à peu près bien ce qu'il se passe pour les Borrelias, chez les parasites on connait à peu près bien ce qu'il se passe pour les Babesias parce que c'est un intérêt vétérinaire important, mais pour tout le reste on connait pratiquement rien. On a quelques cas un peu fragmentaires qui sont connus, c'est souvent des gens ou des animaux tombés très malades sur lesquels on a fait des recherches approfondies et on découvre une nouvelle bactérie ou virus transmis par les tiques et qui peut rendre les gens ou les animaux très malades. On ne connait pas grand-chose, c'est quelques points comme ça disséminés en Europe, aucune information pour savoir s'ils sont abondants ou pas, ou s'ils ont une répartition géographique particulière.
Encore pas mal de questions se posent sur les tiques et sur les maladies transmises par les tiques, c'est un peu le terme de mon discours, on sait assez bien travailler sur les tiques, on sait assez bien les capturer, les ramasser, étudier leur biologie, leur écologie, on sait assez bien travailler sur ce qu'il se passe, leur façon de s'accrocher, d'injecter des pathogènes et sur les pathogènes on sait assez bien comment ça interagit avec le système immunitaire, etc mais curieusement il y a des questions auxquelles on ne sait pas répondre et pourtant qui sont toutes bêtes et qui sont vraiment importantes en terme de prévention, c'est : où et quand peut-on se faire piquer par des tiques ? Pourquoi ? Parce que ce sont des informations assez difficiles à obtenir. Est-ce qu'il y a des endroits où on a plus de malchance de se faire piquer par des tiques ? Ce sont des informations qu'on a du mal à obtenir parce que nous, organismes de recherche, n'avons pas énormément d'étudiants à amener sur le terrain pour se faire piquer par des tiques en plus ! Alors qu'il y a beaucoup de gens en fait qui se font piquer par des tiques et la plupart de ces gens sont des non scientifiques évidemment et donc si on arrive à drainer toute cette information-là on va pouvoir mieux comprendre comment ça se passe, d'où l'idée d'un projet de science participative. Ce qui permettra de répondre à beaucoup de questions si on s'allie entre scientifiques et non scientifiques comme : est-ce qu'il y a une augmentation des populations de tiques ? Est-ce qu'il y a des risques accrus liés aux activités de loisir en forêt ou dans les parcs urbains ? Quels sont les agents pathogènes transmis par les tiques ? Pour mieux les comprendre.
Un des atouts aussi de la science participative c'est que ça permet de co-construire des projets de recherche et des sujets de recherche. Nous en tant que scientifiques on a effectivement nos agendas, nos interrogations, etc et on n'est pas certains de se poser les bonnes questions et d'avoir aussi toute l'information qui nous permet de se poser les bonnes questions. Et si on fait remonter cette information par les citoyens on peut avoir de nouvelles informations auxquelles on n'avait pas pensé et reconstruire cette information en projet ou interrogation de recherche parce qu'évidemment en recherche il faut une certaine rigueur et on peut reformuler ce qui vient des non scientifiques pour reformuler des questions de recherche qui ont un véritable intérêt pour la société.
Et c'est pour ça qu'un certain nombre de pays à travers l'Europe ont démarré des projets de science participative, les précurseurs sont la Hollande et la Belgique il y a 4-5ans, la Suisse s'y est mis il y a 2 ans et en France on vient de démarrer mi-juillet un gros projet de science participative. Alors évidemment on est bien en connexion avec ces autres pays qui ont déjà démarré, je les connais tous personnellement et on travaille de concert et ça nous permet justement d'avancer encore un peu plus vite puisqu'on va bénéficier de leur expérience.
Donc les objectifs de notre projet sont de sensibiliser évidemment parce qu'on en a besoin et on est un peu en crise en France mais aussi en Europe, ce sont des maladies dont on n'a pas parlé pendant très longtemps et dont on parle maintenant beaucoup donc les gens ont une inquiétude par rapport à ça. On retrouve sur internet beaucoup d'informations dont certaines sont plus ou moins vérifiées et d'autres carrément fantaisistes et donc l'ambition de notre projet c'est de diffuser une information fiable. Venir en appui à la recherche en organisant des collectes de données et de tiques, on va voir comment on peut s'organiser par rapport à l'homme, aux animaux sauvages, puisque si vous m'avez bien suivi depuis le départ les tiques piquent indifféremment les animaux sauvages, les animaux domestiques et l'homme. Si on ne s'intéresse pas au compartiment sauvage on va passer à côté de choses peut-être vraiment importantes.
Développer des outils de prévention innovants, c'est l'application qui permet de déclarer les piqûres de tiques, dont vous avez peut-être entendu parler et ensuite former et informer les professionnels, les citoyens qui sont soumis au risque de piqûre. C'est un projet assez ambitieux et dès le départ on a commencé en co-construisant nos questions de recherche avec des non scientifiques, et j'insiste vraiment là-dessus. Et notamment on va parler de l'application pour smartphone qui permet de collecter des informations, cette application on l'a co-construite, on aurait pu se dire qu'on allait la faire entre scientifiques mais je ne suis pas sûr que ça aurait été vraiment intéressant pour les non scientifiques. Donc on a discuté au cours de cycles de « living-lab » qui permettent à des scientifiques et des non scientifiques de travailler ensemble et c'est sur cette base qu'on a construit cette application.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

On a aussi pour projet de faire des stages de recherche pour tout public mais je ne vais pas en parler ici. Voici la façon dont on a travaillé pour co-construire l'application smartphone, l'idée est de signaler les piqûres et de répondre aux questions où et quand se font piquer les gens et les animaux. C'est une application qu'on a démarré avec l'ANSES et la DGS, et ça a été pour moi une expérience intéressante, et notamment il a fallu que je rajoute à chaque fois « et les animaux » parce que la DGS était peu sensible en fait à ce qu'il se passait chez les animaux et j'ai fini par dire que c'était important dans un contexte « one health » on ne peut pas faire l'impasse sur les animaux et travaillant à l'INRA c'est donc important d'inclure les animaux.
L'idée est d'alimenter une base de données qui délivre en temps réel une cartographie des piqûres, et vous voyez la France parsemée de points bleus, ce sont en fait des signalements de piqûres, au bout de 2 mois de fonctionnement de l'application donc on peut dire qu'il y avait une certaine attente du public pour avoir ce genre de chose. Et la 2ème information c'est qu'il y en a un peu partout.
Ce sont donc des piqûres de tiques sur des gens ou des animaux indifféremment, on peut voir des amas et des zones où il y a moins de piqûres et l'enjeu maintenant va être de comprendre pourquoi. On encourage aussi la collecte et l'envoi des tiques, car il y a différentes espèces de tiques pouvant piquer l'homme et sur un simple signalement on ne sait pas quelle est l'espèce. Donc si on récupère les tiques on va pouvoir aussi faire des analyses pour savoir quels sont les pathogènes qu'on trouve dedans. C'est assez simple, pour les tiques il n'y a pas de législation donc on colle la tique sur un bout de papier, on met quelques informations pour qu'on puisse faire le lien entre la tique qu'on va recevoir et la déclaration été faite sur le smartphone et on l'envoie par la poste tout simplement.
Voilà comment l'application est structurée, ce qu'il faut savoir c'est qu'on s'est intéressé aux gens qui n'ont pas forcément l'habitude d'utiliser des smartphones et donc on a un service web qui a exactement la même information et qui permet de faire exactement la même chose. Vous avez une fiche qui vous l'explique et c'est pour vous montrer à quel point on peut aller vite par ce type de chose.
À peu près fin août j'étais alerté par des gens avec qui je travaille, qui m'ont dit que les gens avaient fait pas mal de signalements et les gens commencent à se demander ce qu'on fait de tout ça, et ce n'est pas du tout le temps de la recherche en fait, la recherche c'est beaucoup plus long parce qu'il faut qu'on vérifie, qu'on analyse, qu'on fasse des analyses statistiques, qu'on publie (en anglais), etc. Mais en recherche participative il faut aller assez vite parce que les gens ont envie d'avoir une information rapidement, donc je me suis dit on va regarder les analyses et regarder les résultats très bruts, ce ne sera pas des analyses statistiques très poussées mais juste ce qu'il y a dans nos données pour dire qu'on s'en occupe.
En fait c'est intéressant puisqu'on s'est rendu-compte de 2 choses utiles : si on s'intéresse aux classes d'âges des gens qui ont été signalés ayant été piqués par des tiques, on se rend compte qu'il y a une proportion plus importante que celle attendue pour les jeunes enfants et les jeunes adultes. C'est important parce que les jeunes enfants sont vraiment des personnes à risques et si on laisse passer une maladie de Lyme ou une autre maladie à tique sur des jeunes enfants et qu'on les soigne pas, ça peut les affecter toute leur vie puisque ça peut devenir chronique, c'est une information qui était très importante pour nous.
La 2ème information très importante : 30% des gens se sont déclarés comme étant piqués dans leur jardin, autour de leur maison en fait, dans les villages, dans les villes même parfois. C'est une information très importante parce qu'elle change notre façon de concevoir la maladie de Lyme, on pensait qu'il fallait faire des grandes randonnées dans la forêt, mais pas du tout on peut se faire piquer malheureusement en étant dans son jardin. Quand on va se balader dans la forêt, on fait attention en revenant alors que lorsqu'on est dans notre jardin on fait moins attention évidemment. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut plus aller dans son jardin mais que lorsqu'on sait que c'est une saison où il peut y avoir des risques avec les tiques, il faut faire attention. Ça m'a permis d'écrire un article (en français) qu'on peut trouver facilement sur internet sur « comment aménager son jardin pour éviter la prolifération des tiques » et on a quelques pistes là-dessus et ça peut être très utile.
On attend une participation citoyenne très large et maintenant on va faire des opérations plus ciblées envers certains groupes de personnes. On s'est intéressé aux étudiants en pharmacie par exemple, parce que chaque année ils sont envoyés par leurs professeurs pour ramasser les champignons, parce qu'un pharmacien doit connaitre les champignons, et c'est toujours à une époque où il y a des tiques. Et donc ils reviennent souvent avec des tiques et c'est un bon moyen d'à la fois collecter l'information et d'informer les étudiants en pharmacie qui seront confrontés à ce problème lorsqu'ils auront une officine, en effet beaucoup de gens qui découvrent une tique sur eux et ne savent pas quoi faire, ils vont chez le pharmacien.
On s'est intéressé aussi aux professionnels de la forêt notamment avec l'ONF, pour lesquels on a fait une action ciblée où on a mis au point des formulaires spécifiques, parce que l'ONF veut savoir des choses plus particulières comme "est-ce que vous étiez en train d'ouvrir une route dans la forêt ?" ou "est-ce que vous étiez en train d'abattre un arbre ou le débarder ?" donc c'est de l'information qu'on ne peut pas demander au grand public puisqu'il ne se sentirait pas concerné. Donc des formulaires spécifiques ont été faits et ne sont accessibles que grâce à un code qui permet de montrer qu'on est à l'ONF, de façon à travailler plus profondément ces questions avec l'ONF. L'idée est que chaque personne travaillant à l'ONF peut avoir un journal de piqûre et c'est important s'il a des risques de maladies par la suite, s'il tombe malade il pourra montrer objectivement son historique de piqûres, c'est directement dans l'application ou sur le site web une fois qu'on l'a utilisé pour faire des signalements. Et puis de façon complètement anonyme, moi je ne peux pas savoir quelle personne a déclaré une piqûre, et heureusement ! On peut donc faire des rapports envers l'ONF en leur disant la situation dans telle ou telle région et permettre ainsi à cet organisme d'améliorer sa prévention et de mieux comprendre le risque par rapport à ses agents.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

On va faire la même chose avec les scouts de France qui passent beaucoup de temps dans la nature. Faire également une action spécifique tournée vers les animaux sauvages, serait effectivement la bienvenue et complèterait bien ce qu'on a jusqu'à présent.
Alors comment participer : beaucoup de volontariat, beaucoup de bénévoles, ce qui est généralement très sympathique. Les sorties du projet, ce qu'on veut faire en fait avec tout ça, on veut communiquer largement et régulièrement, vous avez sous les yeux cette page qui montre les premiers résultats, et je me suis engagé à ce que tous les 2 mois on fournisse un "up-date", une nouvelle information, c'est la moindre des choses vu toute l'information qu'on récupère, d'avoir une information vers les gens en disant à quoi a servi leur travail.
Créer du lien avec les personnes, essayer de rétablir cette communication qui n'est pas très aisée entre les scientifiques et les non scientifiques, faire des cartographies tout simplement où se font piquer les gens mais aussi quelles sont les espèces de tiques, et où sont répartis les différents pathogènes, modéliser le risque qui va permettre idéalement, aux gens soient avertis s'il y a plus ou moins de risques dans l'environnement selon le moment et donc qu'ils se protègent. Et on peut recruter des gens de façon anonyme, parce qu'on peut dialoguer avec ces personnes, pour faire des cohortes de suivi médical et essayer de répondre à ces questions, est-ce que Lyme est véritablement une maladie chronique, etc. on est en train de développer ça avec le CHU et l'INSERM.
Cette diapositive permet de montrer que derrière il y a de la science et ce sont des projets de recherche qui sont déjà financés et qui vont s'appuyer sur l'information qu'on est en train de collecter avec tout ça, il y a des projets qui sont soumis (ceux en clair), les projets qui sont acceptés et qui marchent déjà, (ceux en sombre). Et beaucoup de soutien et peut-être qu'on va pouvoir rajouter bientôt quelques soutiens autour de cette table, ce sont des financements très diversifiés et qui arrivent de toutes ces personnes., donc on est deux à coordonner ce projet et on a besoin de tous. Je vous remercie.

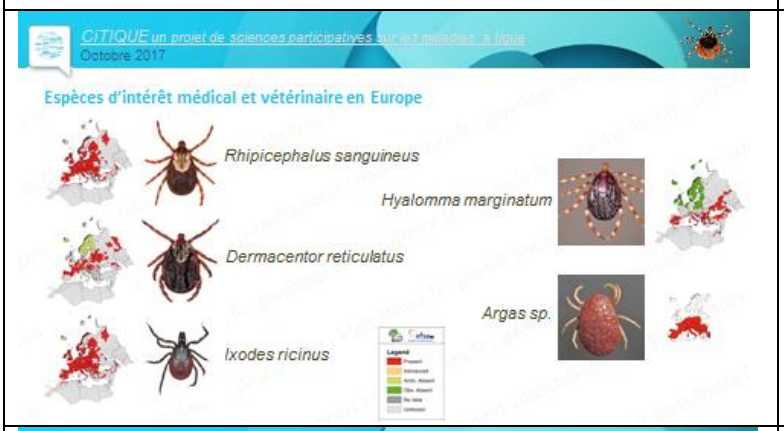

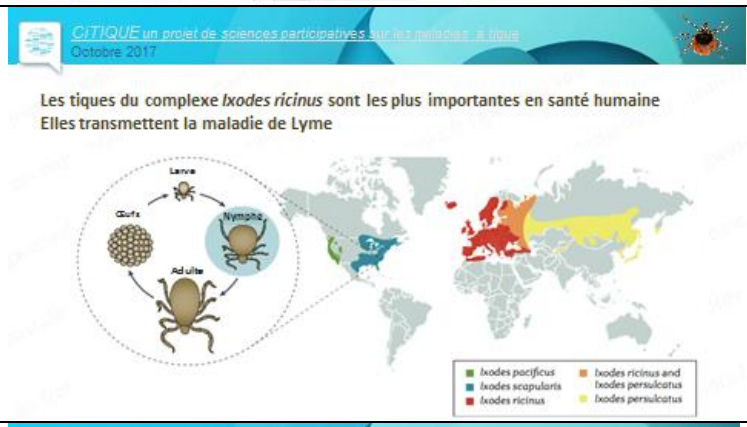

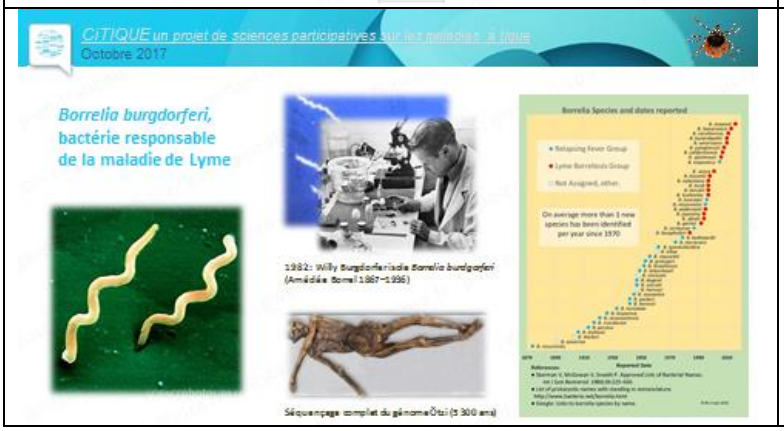

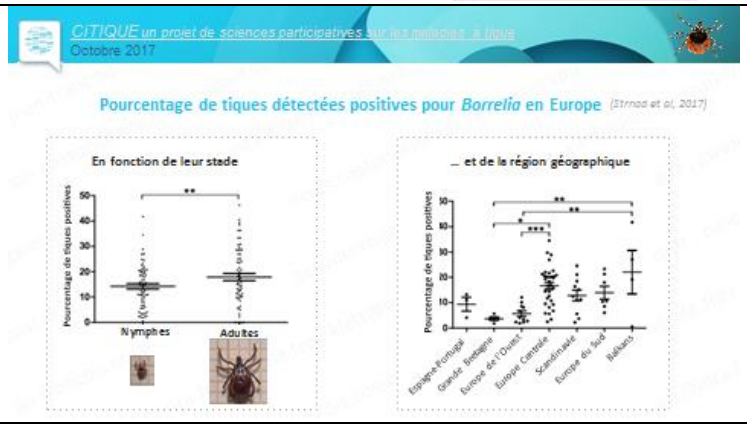

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

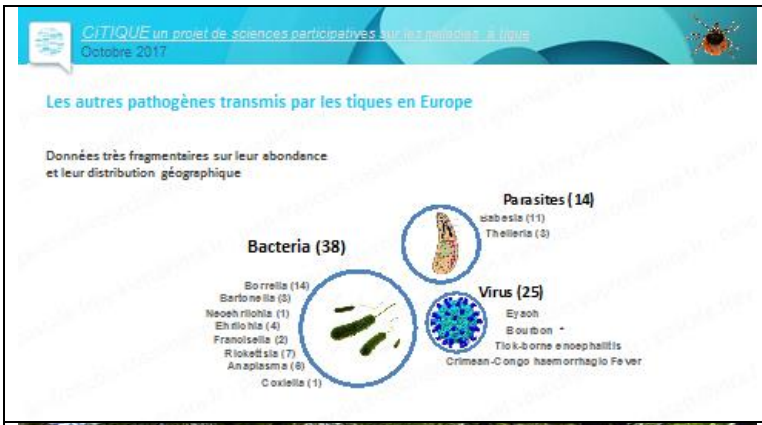

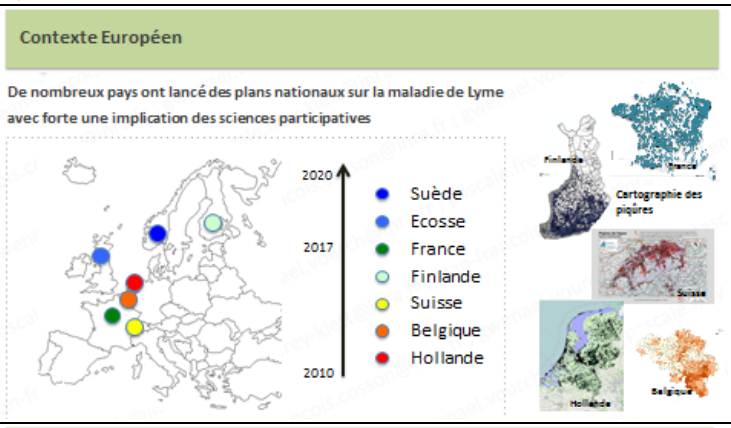

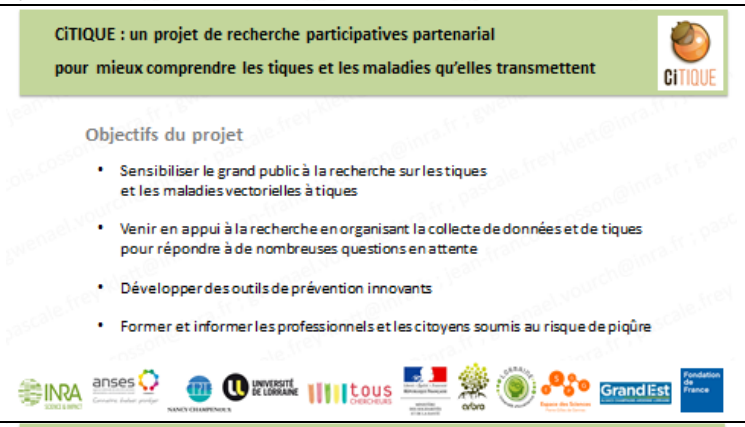

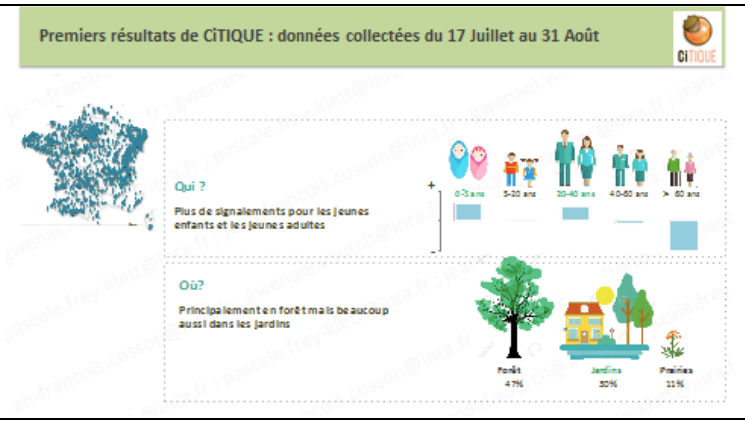

o E.L.I.Z. o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

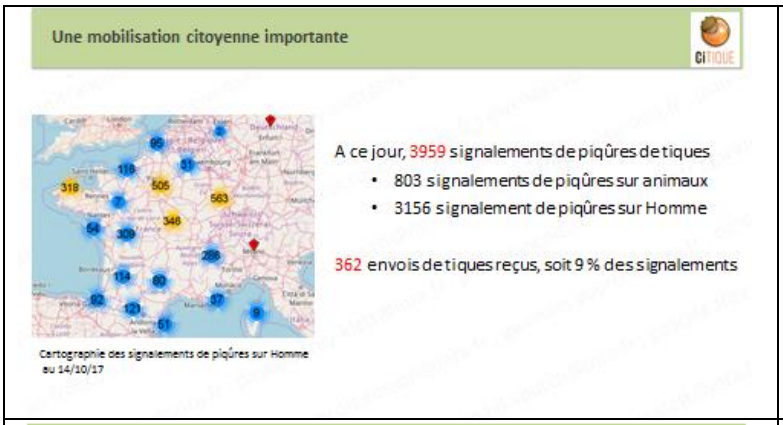

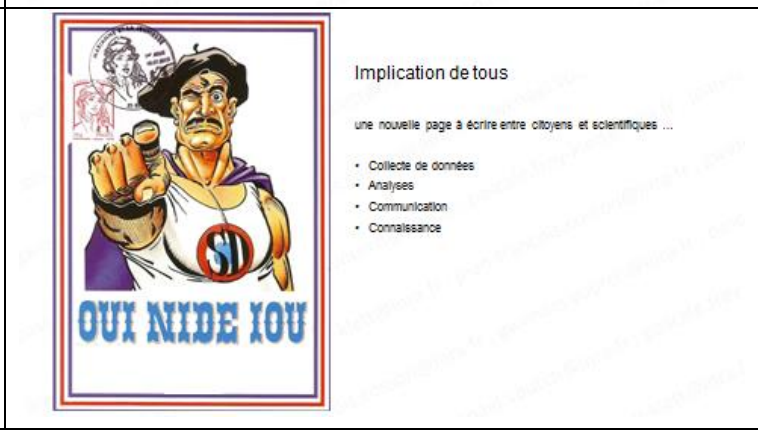

Monsieur COMBES : des questions ?

Monsieur LETOURNEUR : je souhaiterai vous apporter un témoignage personnel, j'ai passé mon enfance et mon adolescence dans le département de l'Oise, je chasse depuis très longtemps et notamment dans les bois puisque je suis entre autre sylviculteur et j'ai été piqué à 5 ou 6 reprises par des tiques, et la première fois à l'âge de 60 ans. C'est une chose qui m'a interpellé, je suis allé voir mon pharmacien parce qu'un ami m'avait dit qu'il fallait mettre de l'éther pour l'extraire facilement parce qu'il faut savoir que la piqûre de tique ne fait pas souffrir, elle est indolore. Et le pharmacien me répond que l'éther n'est plus en vente car certaines personnes se droguent avec, mais par contre il m'a vendu une petite pince avec laquelle on attrape la tique, qu'on tourne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre et on l'extrait.

Monsieur COSSON : je me permets d'intervenir parce que je vois à peu près où vous voulez aller, en fait effectivement on déconseille de mettre quel produit que ce soit, il y a même des gens qui s'amusait à brûler les tiques mais c'est déconseillé parce qu'on pense que lorsque la tique est stressée elle va avoir tendance à injecter un peu plus de salive et donc encore un peu plus de pathogènes donc ce n'est vraiment pas la peine de faire ça. Alors le tire-tique pour blaguer je dis ça dépend dans quel hémisphère on est, mais en réalité on peut le tourner dans tous les sens, la tique a des petits crampons qui lui permettent de bien s'accrocher dans la peau et lorsqu'on la fait tourner ça relâche tout et elle tombe. Une tique, lorsqu'elle a fini de manger, ne reste pas sur l'hôte, elle relâche et tombe par terre et c'est là qu'elle va se transformer à un autre stade ou éventuellement maturer ses œufs. Le fait de la tourner on met à profit un système que la tique possède déjà qui lui permet de se relâcher après une piqûre.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Monsieur LETOURNEUR : je peux ajouter que j'ai été piqué au visage plusieurs fois et une fois au mollet et comme j'étais en pantalon je suppose que les tiques peuvent remonter sur les jambes. Alors effectivement c'est en prenant la douche qu'on s'aperçoit qu'on a une tique incrustée mais ça ne fait pas souffrir mais ce qui est assez dangereux c'est qu'effectivement on n'en est pas conscient au moment où elle attaque, c'est à posteriori, ça peut durer plusieurs heures voire une journée.

Monsieur COSSON : c'est un des gros problèmes par rapport aux maladies liées aux tiques parce que c'est toujours différé en fait, on a la piqûre et on ne s'en rend pas forcément compte parce que parfois on se gratte et on enlève la tique. Des symptômes vont apparaitre une à trois semaines plus tard, ça dépend des pathogènes et ça dépend des gens aussi. Ce n'est pas toujours évident de faire le lien avec une piqûre de tique et c'est justement à ça que sert l'application parce qu'on aura objectivement un lien qui sera marqué puisque la personne pourra dire qu'elle s'est faite piquer puisqu'elle l'aura marqué dans cette application.

Monsieur LETOURNEUR : je peux ajouter une chose, à chaque fois que j'ai été attaqué par des tiques c'était dans les bois, j'y suis souvent et maintenant j'hésite, j'attends les premières gelées pour aller à la chasse dans les bois puisque finalement la maladie de Lyme n'est pas une vue de l'esprit mais une réalité, je ne prends pas trop de risque.

Monsieur COSSON : c'est important ce que vous dites, ça me permet de rebondir là-dessus, je n'ai pas parlé du lien avec le changement climatique et effectivement les hivers deviennent de plus en plus doux et dans certaines régions on se fait piqué en hiver aussi.

Monsieur LETOURNEUR : puisque ma 1ère piqûre je l'ai eu à 60 ans j'ai le sentiment qu'il y a de plus en plus de tiques

Monsieur COSSON : j'ai des centaines de témoignages de ce type, le problème c'est que nous au niveau scientifique on a du mal à l'objectiver parce qu'on n'a pas fait d'observatoire qui permette de savoir il y a 20 ans combien de tiques il y avait, etc. Ces observatoires on vient de les mettre en place, ils n'ont que 2 ans, c'est difficile de financer les observatoires sur le long terme en recherche, donc on est en train de les maintenir, mais on a beaucoup de témoignages concordants, des centaines de témoignages qui vont dans le même sens, il y a forcément une vérité là-dessous et donc on peut dire effectivement qu'il y a de plus en plus de tiques et qu'elles piquent de plus en plus, en tous cas qu'on est de plus en plus embêté par les tiques.

Monsieur LETOURNEUR : vous m'avez rassuré en quelque sorte parce que je suis dans les normes en fait ce que je vous ai dit, vous en aviez connaissance et ça correspond à une réalité actuelle.

Monsieur COSSON : ça correspond à ce qu'on pense être une réalité.

Madame MARCHAL-TARNUS : je regardais votre collecte de données statistiques par le biais du public est très intéressante et certainement très économique mais il me semblerait que ce serait aussi important de récolter des données météorologiques en particulier quand vous avez une piqûre parce qu'il y a quand même de sacrés variations, c'est vrai que les grands-parents nous disaient dans le temps c'est une année à tique, etc.

Monsieur COSSON : ce qui est bien maintenant c'est qu'on n'a plus besoin de les collecter en fait, il suffit d'aller sur internet. Pour chaque piqûre on demande aux gens, ils s'en rendent compte dans la douche et donc si on avait laissé faire lorsqu'ils signalent on aurait une très belle cartographie de toutes les douches de France et ça ne nous aurait pas été très utile ! Mais l'application justement permet d'indiquer l'endroit où on pense avoir été piqué et on demande un degré de certitude, parce que si la personne a parcouru 15km dans la journée on ne peut pas être très sûr mais si elle est allée pique-niquer dans un endroit précis c'est plus précis. Donc on a un degré de certitude à la fois sur l'endroit et le moment où ça s'est passé et maintenant toutes ces données de météorologie et de paysage qui sont très importantes, peuvent être collectées sur internet et c'est comme ça qu'on va faire. Et toutes ces données-là seront croisées pour établir nos modèles de risques.

Monsieur FERET : pour reconnaitre la maladie de Lyme apparemment ça a l'air difficile au niveau des laboratoires, on connait pas mal d'amis qui l'ont eu chez nous, entre autre il y a eu le laboratoire de Strasbourg il y a 18 mois qui a dû arrêter parce qu'il y avait quelques soucis…

Monsieur COSSON : ça c'est assez compliqué, moi en fait je suis vétérinaire et donc je travaille dans une spécialité qui s'appelle l'écologie de la santé c'est-à-dire qu'on essaie de comprendre un impact des processus écologiques sur la santé humaine, animale, etc. Bon c'est sûr que vous avez dû lire les journaux comme moi et donc il y a quand même beaucoup de problèmes au cours de la maladie de Lyme et surtout de distension et nous en fait on est vraiment dans la prévention et on ne se place pas du tout sur les problèmes de diagnostic et thérapeutique parce que ce sont d'autres équipes qui s'en occupent. Pour ma part prendre position là-dessus déjà je ne suis pas pertinent pour le faire et en plus ça dévaloriserait mon projet parce que je pourrai me faire attaquer assez facilement par les uns et les autres donc j'ai des connaissances bien sûr mais je ne prends pas position parce que ce sont d'autres équipes qui le font et dans le cadre du plan Lyme je pense que c'est bien que chaque spécialiste reste à sa place.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com

Je travaille quand même avec les médecins notamment avec le CNR de Strasbourg, avec l'INSERM aussi, avec l'Institut Pasteur, les CHU mais pour tout ce que je peux apporter dans la prévention.

Monsieur DAVID : j'avais une question sur les données que vous collectez concernant les piqûres de tiques, est-ce que vous collectez aussi pour les gens qui déclarent les piqûres de tiques, le fait qu'ils ont subi un traitement ensuite ou pas ?

Monsieur COSSON : pour la même raison on ne le fait pas, parce que déjà à partir du moment où on s'intéresse à ça, ça devient extrêmement compliqué, la législation met beaucoup de barrières en fait pour la protection individuelle, ce sont des données sensibles qui pourraient être utilisées de façon malveillante envers les individus, pour des problèmes d'assurance ou des choses comme ça. Donc évidemment on ne collecte pas cette information mais par contre on informe les gens sur les risques, on leur dit qu'au moindre signe il faut consulter un médecin, c'est important.
Dans une version ultérieure on va ajouter un élément supplémentaire, lorsque les gens signaleront une piqûre on les rappellera une semaine après de façon automatique par l'application et le message sera : « vous avez dit que vous avez été piqué par une tique, avez-vous un symptôme ? Si vous avez un symptôme qui ressemble à ça, allez voir votre médecin ». Il y aura un autre rappel 3 semaines après et encore 6 semaines après, c'est un service rendu parce qu'on se rend compte que la plupart des gens se font piquer par une tique et après ils l'enlèvent, le signalent ou pas et en fait ils l'oublient. On ne fait pas toujours le lien avec une fièvre un peu bizarre ou un gros coup de fatigue 3 semaines après qui peut nous arriver. C'est là aussi où on pense être utile pour les personnes.

Monsieur LETOURNEUR : je voudrais savoir si les tiques sont comme les araignées et tissent des toiles parce que pour être atteint au visage on se demande si elles sont en suspension dans l'air !

Monsieur COSSON : non ! Une tique a 4 paires de pattes comme les araignées, ce n'est pas un insecte c'est un acarien et ça ne fait pas de toile.

Monsieur GIRARD : ça aime bien les fougères en forêt aussi

Monsieur COSSON : c'est pour ça qu'on a beaucoup insisté sur la protection individuelle et justement les premières données récoltées font dire qu'il faut aussi s'intéresser à un autre type de prévention c'est-à-dire celle autour de notre maison et notamment bien soigner ses animaux domestiques, aménager son jardin parce que certaines plantes sont plus favorables que d'autres, il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine et à faire savoir aussi aux personnes.

Monsieur BOUÉ : je rajouterai pour les tiques sur le visage, qu'elles ne tombent pas des arbres comme on l'entend souvent, ce sont plus souvent les ramasseurs de champignons qui se sont baissés et sont allés à la rencontre de la tique plutôt que la tique qui vous est tombée sur la tête, la plus grande hauteur où on peut la trouver c'est 1,20m environ donc ça peut correspondre à une fougère.

Monsieur COSSON : c'est vrai mais j'ai quand même des témoignages qui sont assez surprenants notamment par des scientifiques, ces tiques peuvent piquer les oiseaux en fait et donc ce n'est pas complètement idiot que les tiques se retrouvent en hauteur de temps en temps. Par contre la tique ne va pas viser quelque chose en tombant d'un arbre, elle peut éventuellement tombée de haut, c'est possible mais elle n'a pas les organes sensoriels lui permettant de savoir si une personne se déplace 10m plus bas. C'est un peu une façon de dire que certains témoignages disent qu'ils ont reçu une tique sur le bras qui venait du haut, c'est possible mais ce n'est pas comme les moustiques elles ne vont pas viser l'homme pour le piquer.

Monsieur DAVID : personnellement en période à risques, chez nous on a énormément de tiques et comme je suis très souvent dans la nature je m'en ramasse assez fréquemment, et maintenant j'ai trouvé une solution pour en avoir moins facilement : ciré de couleur clair parce que je les vois dessus et elles ont du mal à rester sur le ciré, et pantalon fermé en bas au niveau des chevilles.

Monsieur COSSON : on met toutes ces informations dans l'application et si vous vous faites piquer vous pouvez participer en téléchargeant l'application et nous le signaler. C'est important parce qu'en fait plus on a d'informations plus on arrivera à travailler avec et surtout si vous vous faites piquer une fois et si vous vous faites piquer une 2ème fois même si c'est au même endroit n'hésitez pas à le signaler encore parce que c'est là qu'on peut mettre en relation avec la météorologie justement. Donc signalez autant que possible, on a fait en sorte que ce soit facile à faire, signalez aussi chez vos animaux, les chiens, les chats, les vaches, les chevaux, et j'espère qu'on pourra travailler sur les animaux sauvages tous ensemble.

Monsieur DAVID : merci pour toutes ces informations, on pourra continuer de parler de ce sujet au moment du repas donc merci à toutes et à tous de votre participation pour ces débats qui ont été fort utiles et instructifs.

o **E.L.I.Z.** o
Domaine de Pixérécourt – 54220 MALZEVILLE
Tél : 03.83.29.07.79 – Télécopie : 09.85.39.59.94
http//www.e-l-i-z.com